

Critique Communiste

revue mensuelle
de la

Ligue Communiste Révolutionnaire
(section française de la IV^e Internationale)

n° 13

novembre 82 / 12 fr.

**Un budget inacceptable
pour les travailleurs**



**Les confédérations ouvrières
et la politique salariale du gouvernement**



Dossier

**LES GREVES OUVRIERES
DEPUIS LE 10 MAI**



Le PS et l'appareil répressif de l'Etat



La dissolution de Solidarité
(article et documents)

Il est temps que les travailleurs jettent tout leur poids dans la balance

CET automne en France est dominé par une accentuation de l'offensive patronale contre les travailleurs et une systématisation de la politique d'austérité du gouvernement, la première prenant appui sur la seconde pour faire peser la pression maximum.

Il y a peu encore, les socialistes se faisaient fort d'imposer un compromis au « pouvoir économique ». Qui ne voit aujourd'hui que, dans tous les domaines, les patrons mènent le jeu ? C'est sans doute dans l'affaire de l'UNEDIC que la chose apparaît le plus cruellement. Brandissant le discours de Figeac, dans lequel Mitterrand s'engageait à ne plus alourdir les charges des entreprises, le CNPF repousse avec brutalité et arrogance toute augmentation des cotisations patronales aux fonds d'indemnisation du chômage. Il menace de se retirer de la gestion paritaire de l'UNEDIC, après que les syndicats ouvriers eurent pris eux-mêmes l'initiative de proposer dix milliards d'économie, c'est-à-dire de réduire les droits aux prestations de nombreux chômeurs !

Cet épisode devrait faire réfléchir sur les risques pris par les syndicats ouvriers quand ils ont accepté de cogérer avec le patronat l'indemnisation du chômage. Il indique à lui seul, dix-sept mois après le 10 mai, que la voie de la collaboration avec les capitalistes dans laquelle se sont engagés le PS et le PC n'est qu'une chaîne de renoncements, immédiatement utilisés par les patrons et la droite pour modifier le rapport de forces en leur faveur et imposer de nouveaux sacrifices aux travailleurs.

Le gouvernement ne se montre pas seulement sensible aux pressions patronales. Confronté à une crise économique mondiale qui ne permet pas une redistribution plus « sociale » des fruits de l'expansion, il a choisi, selon ses propres termes, de donner la priorité absolue à la reprise de l'investissement — c'est-à-dire, en économie capitaliste, à l'augmentation des taux de profits — afin de restaurer la compétitivité de l'économie française. Il espère ainsi de recréer à terme les conditions de l'expansion.

Loin d'imposer au patronat un compromis dont les termes n'ont jamais été définis, cette politique se situe d'emblée et pleinement sur le terrain des détenteurs de capitaux. La systématisation par le gouvernement de sa politique dite de rigueur, à travers le budget, par la mise en cause brutale des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix, par l'attaque directe et frontale contre le pouvoir d'achat, par les mesures prises contre la Sécurité sociale, représentant déjà une première revanche du patronat sur le 10 mai : celle qui consiste à voir les dirigeants socialistes et communistes porter aux travailleurs des coups auxquels Barre lui-même a dû renoncer par crainte de provoquer une explosion sociale.

Engagé sur cette pente fatale, le gouvernement ne recule plus devant l'indécence. Le tout nouveau ministre de la Police se félicite haut et fort d'échapper à la rigueur générale. Dans l'enseignement, dans les PTT, dans toutes les administrations, les effectifs sont bloqués. Mais ceux de la police aug-

mentent en flèche ! Certains y trouvent matière à vantardise auprès de la hiérarchie policière, en attendant d'en faire un argument électoral.

Les appareils dirigeants du PS et du PC ont parfaitement accompagné le tournant gouvernemental vers l'austérité. Certes, une brève polémique entre la direction du PCF et Bérégovoy sur la Sécurité sociale a relancé les spéculations sur le fond de l'attitude communiste. Le PCF prépare-t-il en sous-main son éventuelle sortie du gouvernement ? Quelles que soient les manœuvres futures de la direction du PCF, il n'est pas besoin d'interroger le secret de ses délibérations ou de sonder son machiavélisme. Le PCF cherche à desserrer l'étau des contradictions qui le tenaillent par un démarquage verbal. C'est d'ailleurs ainsi que l'a compris la direction socialiste, quand elle a rappelé à son allié qu'il devait assumer la cohérence d'ensemble de la politique gouvernementale. Une cohérence que Le Pors, ministre communiste, applique sans rechigner contre les fonctionnaires, sans s'attirer la plus petite remontrance du bureau politique de son parti !

Les députés socialistes se sont convertis à la nouvelle doctrine gouvernementale sans dissidence ni craquement. Ils ont pourtant, à l'instigation de Joxe et avec le soutien de Jospin, refusé la mesure honteuse qui réhabilitait et restaurait dans leurs droits les généraux des putschs d'Alger et de l'OAS. Ce vote, bien que ne touchant pas le cœur de la politique gouvernementale, a été néanmoins perçu comme un camouflet à l'autorité présidentielle. Il signifie que le PS cherche lui aussi à démontrer son existence distincte du gouvernement, sans cesser de faire bloc autour de son action. Il est un signe de l'état de malaise profond dans les rangs de ce parti.

Ainsi problèmes et contradictions s'accumulent-ils, trouvant des expressions fuyantes et déviées jusqu'au sommet des partis ouvriers engagés au gouvernement et dans un soutien jusqu'à maintenant sans faille à sa politique.

Un événement important doit pourtant être compris dans toute sa signification : la mobilisation engagée pour le respect des promesses — pour le remboursement de l'IVG et plus encore peut-être la crainte d'un développement ultérieur de cette mobilisation — a contraint Mitterrand, Mauroy et Bérégovoy à tourner sur ce question.

En différant le remboursement de l'IVG, le gouvernement tenait à marquer avec éclat sa détermination dans l'austérité et jettait une passerelle vers l'électorat et certaines personnalités de droite. Cette politique demeure mais a, dans ce cas précis, été mise en échec. La leçon de l'événement dépasse de très loin le remboursement de l'IVG : ce gouvernement, qui tourne le dos à ceux qui l'ont mis en place le 10 mai, s'est avéré vulnérable à la mobilisation des femmes pour leurs droits. Il le sera également, même si l'enjeu est d'une tout autre ampleur, face à une mobilisation générale des travailleurs contre l'austérité et la remise en cause de leur pouvoir d'achat.

En chassant Giscard le 10 mai, en portant Mitterrand à l'Elysée, les travailleurs ont manifesté clairement leur refus du chômage et de l'austérité. Or, il faut bien le constater aujourd'hui, seule l'entrée massive des travailleurs sur la scène, seule leur mobilisation unitaire, dans les entreprises et à l'échelle de tout le pays, peuvent aujourd'hui imposer le respect des promesses du 10 mai et empêcher un retour en force de la droite. C'est pourquoi la LCR défend, dans les syndicats, parmi les travailleurs, la nécessité de la mobilisation qui pourrait prendre la forme d'une journée nationale de grève d'avertissement, contre l'austérité et contre les patrons.

Aujourd'hui, les directions confédérales constituent le blocage essentiel à l'expression de cette volonté de la classe ouvrière. Contraintes de prendre en charge le mécontentement, elles en dévoient l'expression en multipliant les journées d'action dans la division et la dispersion maximum. Les grèves, dans la fonction publique notamment, ont montré que les travailleurs ne sortent massivement que quand les syndicats agissent ensemble. C'est cette unité qu'il faut imposer, dans l'entreprise comme au plan national, en mettant en échec les manœuvres de directions syndicales soucieuses avant tout de couvrir la po-

Un budget inacceptable pour les travailleurs !

NICOLAS JEANSON

UNE fois n'est pas coutume : la presse n'aura pas attendu le débat parlementaire pour passer le budget « à la une ». Pourquoi ? parce que Laurent Fabius, ministre du Budget, a mis un certain empressement à présenter le projet de loi de finances dès la rentrée de septembre, à un moment où les fortes pressions sur le Franc laissaient envisager une troisième dévaluation. En annonçant très tôt que le déficit budgétaire serait inférieur à 3 % du PIB, Fabius donnait des garanties aux financiers internationaux sur les intentions durables du gouvernement français. Au gonflement de la dette à l'égard des pays étrangers (facteur d'affaiblissement du Franc), le gouvernement n'entend pas rajouter la croissance de la dette publique : tel était le contenu du message de Fabius aux capitalistes.

Message entendu ? Voire... Peu de temps après l'annonce des orientations budgétaires, les attaques contre le Franc reprenaient. Les financiers persistaient à se débarrasser de leurs francs, pour acheter des dollars : ni le geste de Fabius, ni la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis (réduisant du même coup l'intérêt des placements dans ce pays) n'avaient convaincu les détenteurs de liquidités. La raison principale en est que ceux-ci mesurent leurs intérêts à l'aune de la confiance politique qu'ils accordent à un gouvernement. Et Mitterrand a beau faire pour gagner cette confiance, il n'aura jamais le visage d'un Reagan au regard des physionomistes de Wall Street...

De l'impossible opération séduction de Fabius, il reste en revanche un projet de budget bien austère. Et sur ce plan, la réussite est, hélas, plus grande.

Alain Vernholes, qui de longue date soutient dans les colonnes du *Monde* la politique de Delors, n'a pu

dissimuler son sentiment de victoire. Dans un article du 3 septembre, titré « *Le projet de budget pour 1983 marque le changement de cap de la politique économique* », il écrit : « *Rarement projet de budget aura aussi bien collé à la politique économique d'ensemble (...)* Depuis la dévaluation du 12 juin, la stratégie du gouvernement a été profondément modifiée. La lutte contre l'inflation est devenue l'objectif prioritaire d'une équipe qui l'avait négligée jusqu'alors, préoccupée — jusqu'à l'obsession — par la croissance et le chômage (...) Le projet de budget 1983, bâti sur bien des renoncements, traduit complètement ce retournement. Son objectif le plus immédiat est de limiter le déficit public pour sauvegarder le Franc (...) Une chose au moins est sûre : le budget n'est plus l'arme privilégiée de relance dont entendaient se servir les socialistes lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir (...) Un autre fait marquant du budget est son extrême modestie en matière de réformes. La pause réclamée par M. Delors fin novembre, et que M. Mauroy s'était empressé de refuser, est bien là. » Envisageant même que la rigueur budgétaire ne soit poussée trop loin, A. Vernholes se pose la question « *de savoir si le projet de budget 1983 n'accompagne pas trop la nouvelle politique économique, si elle ne risque pas — tant le freinage est important — de produire des effets déflationnistes sur l'activité économique* »...

Renoncements sur toute la ligne

Car le gouvernement n'a pas seulement comprimé le déficit budgétaire, il l'a ramené en dessous de celui des principaux pays capitalistes : 3,1 % en RFA, 6,3 % aux Pays-Bas, 11,1 % en Belgique, 12,6 % en Italie

(par rapport au PIB). Le seul déficit inférieur à celui du budget français est celui de la Grande-Bretagne de Thatcher... On comprend donc que le RPR et l'UDF fassent porter leur critique du projet de budget moins sur l'orientation générale que sur les hypothèses retenues pour l'élaborer (taux annuel d'inflation de 8 %, croissance du PIB de 2 %) et sur les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif, partagé par la droite, d'une réduction des dépenses publiques.

C'est d'abord un choix politique qui fonde l'austérité budgétaire. Loin de partir des besoins en services publics, le choix consiste à adapter le budget à ce qu'en attendent les capitalistes. La réduction du déficit budgétaire va de pair avec une politique économique qui limite l'engagement et l'intervention de l'Etat dans les affaires économiques. Le budget 1983 fait un pas en direction du « reaganisme » au moment où Reagan, de son côté, assouplit les rigueurs de sa doctrine. A plus court terme, la limitation des dépenses publiques entérine le refus du gouvernement d'accroître les recettes de l'Etat par des mesures touchant les capitalistes. Sans doute, le gouvernement crée-t-il une nouvelle tranche à 65 % dans le barème de l'impôt sur le revenu, mais dans le même temps, il dispense de l'impôt sur la fortune tous les patrons qui s'engagent à investir d'ici à 1984 ; ce qui faisait écrire au *Monde* qu'il suffirait à un patron « d'investir soit cette année, soit en 1983, soit même en 1984 pour s'exonérer de l'impôt sur les grandes fortunes. En d'autres termes, même si aucun investissement n'était réalisé jusqu'à la fin 1984, l'impôt ne serait payable qu'en fin 1985 ». De plus, l'avoir fiscal, qui fait échapper les dividendes (revenus des actions) à l'impôt sur le revenu est reconduit sous le nom de « crédit d'impôt ». Dans les recettes de l'Etat, la part venant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a diminué d'un tiers en six ans. Quatre entreprises sur dix déclarent un bénéfice nul ou une perte afin d'échapper à l'impôt. La fraude fiscale est ainsi estimée à 90 milliards de francs.

Dans le même temps, le gouvernement multiplie les exonérations d'impôt (taxe professionnelle) et de charges sociales (désormais prises en charge par lui) en faveur des entreprises. Celles-ci ne sont évidemment pas étrangères au mouvement de fuite de capitaux qui draine environ 600 milliards de francs vers la Suisse.

Le rapatriement dans les caisses de l'Etat de tous ces fonds fuyants

suffirait-il à dégager les moyens nécessaires aux services publics ? Au moins permettrait-il d'annoncer une autre politique favorable à la consommation collective. Il conduirait au seuil d'autres choix, certes plus radicaux, mais aussi plus économes. Il en serait ainsi, par exemple, d'une nette priorité donnée aux transports publics ou à la médecine sociale. Cela touche à un « autre type de développement » : cette perspective restera dans les cartons du « programme maximum », toujours repoussé au lendemain tant que, dans la gestion quotidienne, la majorité PS-PC ne prendra pas les plus élémentaires mesures anticapitalistes. C'est pourquoi le budget 1983 n'est pas seulement insuffisant pour répondre aux besoins immédiats, mais il est l'expression de toute une politique fondée sur le refus de s'en prendre aux capitalistes et sur des concessions successives. Il n'est pas un budget de « rigueur provisoire », un budget serré « en attendant mieux ». Ce budget s'inscrit dans la crise sans chercher à la dénouer dans le sens des intérêts des travailleurs.

Priorité maintenue à la défense nationale

Le budget ne modifie en rien les rapports du service public avec le marché capitaliste. Pour les PTT, par exemple, le système des tarifs préférentiels pour toutes les entreprises est reconduit tel quel. Rien n'est envisagé pour résorber la sous-traitance. Enfin, aucune mesure particulière de contrôle des marchés d'équipement passés par les PTT pour leur équipement n'est prise.

La structure du budget est significative de son orientation. Ainsi, le budget 1983 fait encore une place d'honneur à la défense nationale. Il faut soustraire le montant des pensions militaires pour trouver que le budget des armées est inférieur à celui de l'Education nationale ; cette petite manipulation des chiffres suffit à prouver qu'aucune mesure radicale accordant une nette priorité aux besoins sociaux sur les dépenses de destruction n'est prise par l'actuel gouvernement.

Le budget de la recherche civile progressera en volume de 17,8 %, bien davantage que l'ensemble des dépenses budgétaires. Cette recherche

profitera à des secteurs tels que l'informatique, le spatial, l'aéronautique, la biotechnologie, dont les choix d'investissement et les profits restent pour une large part sous contrôle privé ; c'est donc l'Etat qui prend en charge une partie des dépenses de recherche que les entreprises jugent trop coûteuses. De même, les crédits à l'industrie augmentent de 23,4 %. « Ils doublent si l'on ajoute les dotations en capital des entreprises publiques, véritable force de frappe industrielle. Ces dotations atteignent 11 milliards de francs. L'Etat apporte ainsi les moyens importants pour dynamiser l'investissement du secteur public et privé » (source ministérielle). Or, ces généreuses dotations se font au moment même où l'Etat verse des indemnités aux actionnaires des entreprises nationalisées (55 milliards de francs au total).

Parmi les crédits dégagés pour l'emploi, une partie importante sera consacrée à la prise en charge par l'Etat des cotisations patronales : « 890 millions de francs faciliteront l'entrée en apprentissage par la poursuite des exonérations de charges sociales. » Ou encore : « 1 900 millions de francs seront destinés à la prise en charge par l'Etat d'une fraction des cotisations sociales supportées par les entreprises du secteur textile et de l'habillement qui prennent des engagements en matière d'emploi et d'investissement », etc.

Il faut également souligner que le budget de l'Education nationale reconduit les crédits publics à l'enseignement privé, en vertu des lois antilaïques toujours en vigueur. Bien plus, tandis qu'aucune classe ou école publique ne peut s'ouvrir sans que les crédits n'en aient été préalablement prévus, il en va différemment dans le privé : celui-ci a l'étonnant privilège de pouvoir se développer sans contrôle, avec l'obligation pour l'Etat de le financer à fonds perdus ! dix-huit mois après le 10 mai c'est donc la rigueur pour le public et le laxisme pour le privé.

Au chapitre des dépenses, l'heure est « aux économies et au redéploiement des dépenses ». Officiellement, il s'agit pour l'Etat « de dépenser mieux avant de dépenser plus ». Ces bonnes intentions se traduisent par des mesures comme la cessation de l'utilisation de la première classe pour les déplacements en avion des hauts fonctionnaires, ou la diminution du nombre de véhicules administratifs, ce dont ne se plaindront pas les travailleurs de la fonction publique. Mais elles signifient dès maintenant dans les ad-

ministrations une « chasse aux gas-pis » avec son lot de tracasseries.

Les créations d'emplois budgétaires seront limitées à 12 900. Dans l'Education nationale, il n'y aura que 4 400 créations, plus de trois fois moins que dans le précédent budget : aucune création de postes d'instituteurs, quelques centaines seulement pour les CES et lycées où la dernière rentrée a pourtant fait apparaître un déficit important en enseignants. Le maintien dans l'enseignement secondaire général d'élèves auparavant rejetés aboutit au gonflement des effectifs initialement prévus : plus 40 000 dans les CES, plus 15 000 dans les lycées. Cette courbe ascendante devrait poursuivre son tracé à la prochaine rentrée. Or, les prévisions budgétaires sont fondées sur une hypothèse inverse ! Le ministère justifie cette faible dotation budgétaire par la priorité donnée aux LEP (+ 1 200 postes dans ce secteur). Mais, outre que la « priorité » signifie ici « exclusivité », elle aboutit à un résultat très insuffisant pour les LEP eux-mêmes. Il manquait 3 000 postes en cette rentrée, simplement pour assurer tous les enseignements et maintenir les effectifs dans les classes au niveau de l'an dernier.

Même constat dans les PTT. C'est pourtant sur l'augmentation des effectifs employés que la plupart des luttes des postiers se sont déclenchées. La direction des PTT avait elle-même évalué à 11 500 le nombre d'emplois à créer, simplement pour assurer le service (tournées non couvertes, guichets fermés, etc). Elle a recouru aux heures supplémentaires (qui annulent largement l'effet de la réduction du temps de travail), sans pouvoir attribuer aux postiers les journées de récupération auxquelles les heures supplémentaires leur donnent droit. En septembre, un million de journées à rendre s'étaient ainsi accumulées. Or, aucun emploi n'est créé dans les PTT. En revanche, le budget crée 2 000 emplois au ministère de l'Intérieur, et 1 000 emplois pour la gendarmerie...

Il faut ajouter à ce tableau, un « redéploiement des effectifs entre administrations ».

Si la titularisation des fonctionnaires des catégories C et D est prévue pour les deux ans qui viennent, celle des catégories A et B est reportée au moins à 1984 pour s'étaler ensuite sur plusieurs années. De plus, les projets de réforme du statut des fonctionnaires, visant à distinguer entre une fonction publique d'Etat et une fonction publique locale, reporte-

raient sur les collectivités territoriales la charge de la titularisation d'un nombre important de fonctionnaires. Y seraient-elles alors disposées, et à quelles conditions ?

Pour une mobilisation d'ensemble des fonctionnaires !

La faiblesse des créations de postes a plusieurs conséquences : d'abord de ne pas améliorer, voire dégrader les conditions de travail. Déjà, les PTT prévoient une augmentation du trafic de 2 % pour 1983. Il est certain que les effectifs dans les classes des établissements scolaires s'éloigneront davantage de l'objectif des 25 élèves par classe. La qualité des services publics restera en l'état, sans changement pour l'usager. Tout espoir d'une réduction du temps de travail est annihilée. Déjà, dans de nombreux services, la réduction à 39 heures s'est traduite par l'intensification des cadences de travail, faute d'embauches. Enfin, ce budget pérennise le système de l'auxiliaire car les administrations finissent par y recourir quand la charge de travail non assurée les y accule.

Les crédits de fonctionnement sont aussi mis à l'heure de l'austérité. Dans l'Education nationale, ils n'augmenteront que de 5,8 %. Or, c'est sur ces crédits que les écoles payent, par exemple, le fuel nécessaire à leur chauffage. Ne devrait-il pas augmenter d'au moins 8 % ? Il faudra donc rogner sur le matériel pédagogique pour maintenir la température.

Il n'y a donc pas dans le budget 1983 de quoi répondre aux revendications des fonctionnaires. La perte du pouvoir d'achat pour 1982 se montera à 4 % environ par rapport à l'indice INSEE. L'abandon de toute indexation en 1983 en fera une perte définitive. Le gouvernement entend donner l'exemple aux patrons, en montrant sa détermination à l'égard des fonctionnaires. C'est pourquoi, tandis que les patrons du privé attendaient les résultats de la négociation dans le public pour s'engager dans le déblocage, Anicet Le Pors a rapidement et unilatéralement tranché la négociation avec les syndicats de fonctionnaires. Il faut donc que les travailleurs de la fonction publique interviennent par la lutte, pour exiger le rattrapage intégral du pouvoir

d'achat, le maintien de l'indexation des salaires sur les prix.

De même, sur le plan des effectifs, les besoins exprimés dans de nombreuses luttes ne trouveront pas de réponse dans le budget 1983.

C'est donc une mobilisation d'ensemble de tous les fonctionnaires qui est d'actualité : leurs revendications sont communes et se heurtent toutes à la politique d'austérité du gouvernement. Or, ni des journées d'action qui se résument à la distribution d'un tract syndical, ni des grèves par catégorie ou par syndicat ne sont de nature à exprimer l'accumulation du mécontentement parmi l'ensemble des fonctionnaires. Ainsi, le 23 septembre les fédérations santé et interco de la CFDT organisaient leur journée d'action ; le 7 octobre, c'était au tour de la CFDT-PTT de se lancer dans la grève ; les 13 et 14 octobre, l'UGFF-CGT organisait ses journées d'action ; le 19 octobre, le SNES-FEN avait sa propre journée ; le 22 octobre, grève des fédérations de fonctionnaires FO ; le 26, grève de la CFDT dans la fonction publique, et le 28 nouvelle journée d'action de la CGT dans la fonction publique.

Le moment est donc venu d'organiser une mobilisation unitaire, recourant au seul moyen d'action à la hauteur des enjeux : la grève nationale. Une telle initiative de riposte à l'austérité salariale poserait en termes plus favorables la mobilisation pour un autre budget 1983 que celui projeté par le gouvernement. Ceux qui n'aiment la grève que découpée en tranches trouveront-ils de bonnes raisons pour refuser — ce qui serait le moins — une grande manifestation des fonctionnaires à Paris, en direction de la majorité parlementaire PS-PC, avant le vote du budget 1983 ? Posons-leur la question !

Les confédérations ouvrières et la politique salariale du gouvernement

ANDRE NAZIER

La politique salariale du gouvernement est connue : maintien du pouvoir d'achat moyen et en niveau pour la fin 1983 seulement, et encore, pas pour tous; Les conséquences pour les travailleurs sont également connues : toutes les centrales syndicales reconnaissent une perte du pouvoir d'achat variant de 2 à 10 % selon les estimations et les secteurs. Par ailleurs le gouvernement exhume une loi gaulliste de 1959 qui interdit les accords d'indexation dans les conventions collectives, ceci alors même que dans de nombreuses entreprises privées les minimas sont en-dessous du SMIC.

Dans cette bataille contre l'indexation, le gouvernement, comme l'a fait Auroux récemment contre les travailleurs de la FNAC, n'hésite pas à se ranger du côté patronal contre les revendications des travailleurs.

Les travailleurs sont en droit de penser que les syndicats, qui se proclament tous indépendants, vont les défendre et empêcher ces mauvais coups portés à leurs acquis. Or la réalité est différente, même si les réactions syndicales ne sont pas homogènes. Les confédérations s'efforcent de composer entre leur politique de fond et les aspirations des travailleurs, ce qui les oblige à louvoyer plus ou moins en fonction du type de liens qu'elles entretiennent avec le gouvernement.

AUCUNE centrale ne condamne en bloc la politique salariale du gouvernement. Toutes veulent maintenir le cadre des négociations qui leur permettent de jouer les utilités vis-à-vis du patronat, en canalisant au mieux mécontentement et mobilisation pour éviter une confrontation centrale avec les patrons.

Pommateau, secrétaire général de la FEN, a situé clairement les enjeux : « Nous craignons en décembre une perte de pouvoir d'achat. Nous

sommes prêts à négocier pour qu'elle soit la moins forte possible ». En ce qui concerne la cotisation chômage pour les fonctionnaires, une motion majoritaire adoptée au conseil national des 13 et 14 septembre déclare que la FEN « n'en rejette pas le principe mais estime qu'une telle contribution de solidarité doit s'étendre de manière équitable à l'ensemble des revenus... » Or, l'ensemble des revenus ne sont pas touchés, la cotisation reste, et la FEN n'engage aucune riposte.

La position de Force ouvrière est identique sur ce point. Bergeron ne cache pas que l'austérité n'a pas bonne presse chez les travailleurs : « Dans une période de difficultés, comme celle que nous vivons, les salariés sont essentiellement préoccupés par le pouvoir d'achat de leurs rémunérations. Tout le reste n'est que littérature ! » (FO Hebdo du 9/10/82). Mais alors, que faire ? Sauvager la politique contractuelle d'abord. FO condamne-t-elle la remise en cause de l'indexation ? Pour Bergeron « cela ne signifie pas grand chose... Entre ce que préconise le ministre de l'Economie et des Finances et les pratiques anciennes, il n'y a pas tellement de différences ». (FO Hebdo n° 1720). FO qui se pique fort de son indépendance vis-à-vis du gouvernement, contrairement aux autres, ne manque pas de préciser : « dans la perspective actuelle, on ne maintiendra pas forcément le pouvoir d'achat pour les catégories les plus élevées, et on pourrait aller un peu plus loin pour les catégories les plus faibles ». On croirait entendre E. Maire !

Bergeron, tout comme les autres dirigeants confédéraux, mesure la volonté de la base. Il faut défendre les intérêts des syndiqués, sinon « on peut craindre des réactions en marge des syndicats incontrôlables et dangereuses. On risquerait alors le pire, c'est-à-dire un glissement vers des situations

à l'italienne ». Là est la contradiction fondamentale : comment défendre les syndiqués quand on commence par dire : « *La question n'est pas de savoir si la politique édictée par le gouvernement est bonne ou mauvaise. La réalité, c'est que la France ne peut pratiquer une politique fondamentalement différente des autres pays à économie comparable...* » (interview de Bergeron au Monde).

La CGT paraît avoir une position plus sérieuse et soucieuse des intérêts des travailleurs quand elle annonce vouloir rattraper les retards ou les pertes dues au blocage. Krasucki a même déclaré que « *la baisse du pouvoir d'achat est socialement inacceptable et économiquement malsaine* ». Ces paroles se concrétisent-elles dans un mot d'ordre unificateur tel que l'échelle mobile ? Ou dans le chiffrage d'une revendication salariale commune permettant une mobilisation de la classe ouvrière contre les prétentions patronales ? Il n'en est rien. Dans la métallurgie, la FTM (fédération CGT) considère que seules les négociations (par entreprise ou par branche) auront à décider de la forme, du contenu, du niveau des salaires, avec s'il y a lieu mise en place du système cher à Delors, d'anticipation sur la hausse future des prix. Il avait été même en-

visagé en septembre qu'à partir de 7 200 francs, soit deux fois le SMIC revendiqué par la CGT, de ne plus défendre l'intégralité du pouvoir d'achat. Une prime de rattrapage de 520 F était même avancée, bien inférieure à ce qui figure le plus souvent dans les cahiers revendicatifs. Ainsi, à la Thomson, c'est une prime de 1 000 F qui est réclamée par le syndicat CGT.

La CGT propose maintenant, au niveau confédéral, le SMIC à 3 600 F, malgré le vote unanime du 41^e congrès pour un SMIC à 4 100 F, valeur au 1^{er} juin 1982. Cette révision en baisse permet de mettre en avant un chiffre compatible avec la politique gouvernementale telle qu'elle est définie depuis juin dernier. Si la CGT a dit son désaccord sur la cotisation chômage pour les fonctionnaires, pas plus que la FEN ou FO elle n'a engagé véritablement de mobilisation pour faire reculer le gouvernement sur cette concession au patronat.

La direction CFDT met quant à elle toute son imagination au service de la rigueur-solidarité-austérité. Le bureau national, au lendemain du blocage des prix, a tenu à souligner qu'il soutenait l'effort du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. En matière revendicative la CFDT est très prudente : « *La CFDT est hostile à*

Le salaire en deux éléments

La conception du salaire en deux éléments dissocie la hiérarchie des coefficients, définie dans une grille de classification, et la hiérarchie des salaires.

Ce système permet donc de négocier séparément à partir de critères distincts les deux éléments qui composent le salaire.

1. Le salaire de progrès. Il est identique pour tous, de l'OS à l'ingénieur et correspond à une notion de besoins et de civilisation. Il permet d'assurer une progression du pouvoir d'achat en source fixe réduisant les inégalités et la hiérarchie.

2. Le salaire de fonction. Il rémunère les responsabilités assumées et les qualifications, et est obtenu par l'intermédiaire d'un coefficient et d'une valeur de point.

Exemple : si dans une industrie, la grille de classification est établie de 140 à 800 points de l'OS à l'ingénieur, si la valeur du point est de 20 F et le salaire de progrès de 3 300 F (neutralisant les cents premiers points de la grille),

le salaire de l'OS sera :
 $3\,300 \text{ F} + 800 \text{ F (40 pts} \times 20 \text{ F)} = 4\,100 \text{ F}$

salaire de progrès + salaire de fonction = salaire brut
 et le salaire maximum de :
 $3\,300 \text{ F} + 14\,000 \text{ F (700 pts} \times 20 \text{ F)} = 17\,300 \text{ F}$

salaire de progrès + salaire de fonction = salaire brut

Ainsi, suivant que l'on privilégie l'un ou l'autre de ces deux éléments, on modifie non la hiérarchie de fonction, mais la hiérarchie des salaires. En période de forte inflation, tous les efforts seront portés sur le salaire de progrès.

Cette formule, qui tend à l'élevation du niveau de vie pour tous, va dans le sens du resserrement de la hiérarchie des rémunérations et des revenus qui caractérise une société plus solidaire. ■

Le salaire à deux vitesses expliqué par l'hebdomadaire de la CFDT.

toute politique nationale des revenus fixant de manière rigide des normes identiques d'évolution des salaires dans tous les secteurs professionnels et figeant les inégalités ». Rattrapage du pouvoir d'achat jusqu'à 4 100 F dès le 1^{er} novembre et maintien à la fin 1982 jusqu'à deux fois le SMIC actuel, soit 6 800 F. Pour les autres, il faudra voir d'ici fin 1983 en fonction de l'emploi, de la réduction de l'éventail hiérarchique, etc. Par contre la direction ressort de ses cartons le « salaire binôme » qu'elle a proposé au CNPF. Il comprend un salaire dit de progrès — que la CFDT chiffre à 3 300 F — et un salaire de fonction. Seul le salaire de progrès serait indexé sur les prix. Une façon comme une autre de planifier la perte du pouvoir d'achat !

On sait que la CFDT s'est distinguée en proposant la première la cotisation chômage pour les fonctionnaires. Son organisation de fonctionnaires, l'UFFA, amène suggéré de geler les primes à leur niveau actuel.

A partir de cette politique de base, toutes les variations sont possibles. La fédération de la chimie propose le SMIC à 3 654 F au 1/11/82 et à 4 076 F au 1/11/83. Pour l'UFFA le rattrapage du blocage pourrait se faire en somme uniforme sur la base du salaire le plus bas !

Respect des règles capitalistes

Toutes les confédérations se situent de fait dans le cadre de la politique gouvernementale, en dépit des critiques partielles qu'elles peuvent verbalement émettre. Plus, elles font loin, d'une manière ou une autre, les règles fondamentales du capitalisme. FO, FEN, CFDT s'inscrivent d'emblée dans le cadre de la crise mondiale, dont « il faut tenir compte ». La CFDT voudrait donner le charge et faire croire que sa politique, « ce n'est pas admettre les règles du jeu capitaliste » (*Syndicalisme hebdo*). Mais c'est pour annoncer la règle suivante ? « cela implique du même coup une plus grande efficacité économique et, il faut bien le dire, des entreprises compétitives, qui tiennent la mer en matière de prix et de qualité produits ». A l'échelon local, cette recommandation peut donner de curieux tracts, comme celui distribué à Citroën-Rennes par la CFDT (encart). Qui dit compétitivité dit effectivement vendre moins cher



CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL C.F.D.T.
Syndicat de la métallurgie de Rennes

Cale de la Barbotière 35100 Rennes Permanence le jeudi de 18 à 20h



1982 : l'Année Champion

EN AVANT AVEC LA C.F.D.T.

Pour le Progrès Social et la Réussite de l'Entreprise



COMME NOUS L'AVONS DÉCLARÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE, MERCREDI LORS DE L'INAUGURATION DE LA "BX", LA CFDT SOUHAITE ARDEMMENT LA PERCÉE COMMERCIALE DE CE NOUVEAU MODÈLE.

LA CFDT SOUHAITE QUE CET ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME RELANCE LES PERFORMANCES COMMERCIALES D'AUTOMOBILES CITROËN, DANS LA SITUATION DIFFICILE QUE TRAVERSE LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE.

NOUS SOMMES PRÊTS À PRENDRE TOUTE NOTRE PLACE D'ACTEURS SOCIAUX RESPONSABLES POUR CONCOURIR À CETTE RÉUSSITE DE L'ENTREPRISE.

que le voisin dans une économie « OUVERTE », alors que les échanges internationaux se rétrécissent. Quel patron accepterait de vendre moins cher sans diminuer le salaire direct ou indirect des ouvriers ? La CGT, qui tient un discours antipatronal plus vigoureux, ne s'inscrit pas elle-même dans cette logique quand elle demande au patronat et au gouvernement des investissements français pour produire français ? Les patrons ont déjà ? répondu à cette demande : oui, s'il y a possibilité d'accroître le taux de profit. Mais comment accroître ce taux de profit sans s'en prendre au pouvoir d'achat des travailleurs ? Finalement entre la stratégie d'E. Maire et celle de Krassucki il n'y a pas l'abîme que certains veulent y voir.

Les dirigeants plus conséquents reconnaissent sans détour qu'il faut modérer les revendications, pour lutter contre l'inflation. Ainsi Bergeron écrit « *que le gouvernement veut négocier avec les branches industrielles et commerciales des contrats de modération. Or les salaires sont un des éléments constitutifs et non des moindres* ». Comme la procédure risque d'être longue, peut-être faut-il « *revendiquer tout de suite des augmentations de salaires à valoir sur ce qui résulterait des accords définitifs* ». La CFDT n'indique autre chose quand elle affirme que les salaires, qui forment une partie non-négligeable du revenu national et plus généralement le revenu des ménages, font partie du cycle inflationniste au même titre que

les autres revenus. La CFDT peut bien désigner d'autres causes de l'inflation, ce qui reste, en termes revendicatifs, c'est l'auto-limitation des revendications salariales et la répartition des fruits de la pénurie. La CFDT enrobe cette politique dans le miel de lutte contre les inégalités, un prétexte dont FO, pour sa part, n'a cure.

Qu'en est-il de la lutte contre les inégalités ?

Il ne s'agit pas de nier l'existence de profondes disparités salariales dans les entreprises, les branches et entre les branches. Mais il faut prendre la mesure du phénomène. En 1980, l'écart hiérarchique salarial entre les ouvriers et les cadres supérieurs était de 3,6 (cf. le dossier sur les revenus et fortunes en France dans *Critique communiste* n° 11). Ce pourcentage de 3,6 ne représente pas qu'une moyenne. Bien des cadres supérieurs gagnent au-delà de 12 000 F mensuels. C'est d'ailleurs dans cette couche relativement peu nombreuse que les écarts sont les plus grands. Il s'agit en fait d'une distribution déguisée de profits plus que de salaires.

Contrairement à ce qu'il cherche à faire croire, E. Maire n'a pas de politique conséquente pour lutter contre



Laurent Fabius, ministre du Budget. Il a mis l'austérité en chiffres.

les inégalités. Le « salaire de progrès » à 3 300 F que défend la CFDT est plutôt un salaire de misère; Le -SMIC à 3 600 F de la CGT ne résoud pas non plus le problème. Prôner par ailleurs l'action entreprise par entreprise, c'est laisser les travailleurs se débrouiller avec chaque capitaliste particulier en fonction du rapport de force local, ce qui ne peut tendre qu'à accroître les différences. D'autant que les revendications en matière de réforme fiscale, si elles sont énoncées quelquefois en termes généraux dans la presse syndicale, n'ont pas été traduites en mots d'ordre et en mobilisation de masse pour les faire aboutir.

Les directions confédérales enferment ainsi les militants combattifs dans une impasse. « Agissez », disent-elles, sans donner de cadre unitaire ni de revendications unifiantes. Comment imposer l'échelle mobile et le maintien intégral des salaires, quand on est coincé entre les positions gouvernementales, l'obstruction patronale et l'absence de perspectives syndicales centrales ou l'abandon pur et simple des revendications les plus élémentaires? Les travailleurs de la FNAC ont arraché, grâce à leur action unitaire, un bon accord qui est le meilleur compromis possible dans le cadre de leur entreprise (cf. *Rouge* du 22 octobre). Qu'en sera-t-il pour les travailleurs qui n'auront pas les atouts des salariés de la FNAC?

La question centrale qui est posée à la classe ouvrière à l'heure de la sortie du blocage est celle du maintien du pouvoir d'achat. C'est ce maintien qui est menacé par la mise hors la loi des accords d'indexation, les propositions salariales pour 1982 et 1983. C'est à cette menace que doivent répondre immédiatement les organisations syndicales. Les travailleurs posent la question: mais que font donc les syndicats pour défendre nos acquis? Ils savent qu'au plan national comme dans leur entreprise, c'est l'unité qui paie dans la lutte. Car aucune action dans la division ne peut mobiliser la grande masse des travailleurs.

Pour obtenir le maintien du pouvoir d'achat pour tous, il faudra aussi une action interprofessionnelle unitaire au plan national. Aujourd'hui comme hier, la mobilisation unitaire est nécessaire contre un patronat qui veut faire payer sa crise aux travailleurs. Enfin il faut redire que la défense du pouvoir d'achat pour tous n'est pas séparable d'une lutte pour la progression plus rapide du pouvoir

d'achat pour les salaires les plus bas, sous forme d'augmentations uniformes. La réduction des inégalités doit se faire par le haut, et non par le bas!

Les travailleurs sont prêts à se mobiliser mais il faut l'unité!

Les travailleurs se servent des moyens qui leur sont donnés pour se mobiliser, et signifier aux patrons leur volonté de gagner leurs revendications, et dire au gouvernement leur refus de l'austérité. C'est cette volonté d'en finir avec l'austérité qui a fait le succès du 10 mai. Elle est tellement présente que les directions syndicales sont bien obligées d'en tenir compte et de répondre un minimum en lançant des journées d'action par branche, par entreprise. Mais quel spectacle de division! Un jour c'est la CFDT seule, un autre jour FO, qui ne veut pas faire l'unité avec la CFDT parce qu'elle est progouvernementale. Dans un autre secteur c'est la CGT etc... Les travailleurs ont su imposer l'unité: dans la SNCF de la région rennaise, à la FNAC, à l'EDF... Les travailleurs savent que l'unité est leur bien le plus précieux contre un patronat décidé à atteindre un objectif qui est aussi politique: battre les travailleurs pour les décourager. C'est à cette fin qu'il exerce la pression maximum sur le gouvernement pour lui faire prendre des mesures impopulaires et préparer ainsi les conditions d'un retour de la droite au pouvoir. Pour toutes ces raisons la mobilisation unitaire interprofessionnelle s'impose, comme elle s'impose dans les branches et les entreprises.

INSEE

Un indice au dessus de tout soupçon ?

JEAN BARTHELEMY

UN indice de 0,3 % en juillet, 0,3 % en août, il n'en faut pas plus pour que le gouvernement se félicite des premiers succès de sa politique, à grand renfort de déclarations ministérielles et de spots télévisés. Indique-t-on les perspectives salariales ? C'est le maintien du pouvoir d'achat moyen à la fin de 1983, par rapport à l'indice INSEE, bien sûr. Toujours ce fameux indice, si contesté avant le 10 mai, mais que les confédérations syndicales, pas plus que le gouvernement ne sont prêts à remettre maintenant en cause. La CFDT bannit soigneusement de la presse confédérale toute critique de l'indice INSEE. La CGT se montre presque gênée de l'évolution de son propre indice plus rapide à la hausse que celui de l'INSEE. Aucune proposition gouvernementale n'est faite pour changer quoi que ce soit à l'indice officiel ou pour élaborer de nouveaux indicateurs. L'indice INSEE serait-il brusquement devenu un indice au-dessus de tout soupçon ? Tout autant qu'hier nous devons refuser qu'il soit la référence obligée pour les augmentations de salaire.

Le trucage de l'indice n'est pas le fait de hauts fonctionnaires qui remplaceraient les hausses de prix jugées excessives par des chiffres plus bas. Le problème est bien plus fondamental : il tient, d'une part, à l'ensemble des choix et des conventions qui président au calcul de l'indice. D'autre part, et surtout, il tient à l'utilisation de l'indice des prix comme arme pour la police des salaires alors que cet indice ne reflète pas la réalité des dépenses des travailleurs.

Un indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie

Le coût de la vie, pour un travailleur, c'est ce qu'il faut dépenser chaque mois pour se nourrir, se loger, se vêtir, élever ses enfants, etc. Cela se constate à la fin de chaque mois : si le coût de la vie augmente, il faudra dépenser plus, ou bien se restreindre. Mais ce n'est pas cela que mesure l'indice INSEE. Citons le point de

vue officiel : « *Un indice de prix a trait aux prix et à rien d'autre. La construction d'un indice de prix doit éviter avec la plus grande rigueur toute ingérence d'un facteur de variation de la dépense étranger à une variation de prix.* » En procédant ainsi, l'INSEE se place d'un point de vue bien précis : celui de la mesure d'une hausse des prix pure (celle qui intéresse le patronat pour ses prix de revient ou sa politique commerciale) et non pas du point de vue de la hausse du coût de la vie. Que se passe-t-il ?

a) Des dépenses qui n'ont pas de prix

On supprime de l'indice certaines dépenses sous le prétexte qu'elles sortent de la définition habituelle de la consommation ou qu'elles n'ont pas de prix au sens strict du terme. Et pourtant les travailleurs doivent bien les payer. Sont ainsi exclus : les prélèvements obligatoires (impôts directs, cotisations sociales, vignette auto) ; tous les achats d'occasion (notamment les automobiles) ; les achats de logement (le ménage qui choisit d'acheter son logement est considéré de la même façon que le promoteur immobilier qui fait un investissement) ; les assurances ; le coût du crédit à la consommation (pourtant on n'a souvent pas le choix) ; les frais de garde des enfants.

Toutes dépenses qui, on le sait, ont fortement augmenté ces dernières années et sont peut-être promises à de nouvelles hausses.

Le traitement des impôts est bien particulier puisque l'indice accepte de prendre en compte les impôts indirects (TVA) mais pas les impôts directs. On peut donc manipuler l'indice à la baisse en diminuant les taux de TVA, mais si les impôts sur le revenu ou les impôts locaux augmentent, l'indice ne bougera pas !

On remarque aussi que les dépenses de santé sont comptées en valeur brute et non pas après déduction du remboursement de Sécurité sociale. Si le ticket modérateur augmente, on ne verra rien dans l'indice ! On retrouve bien la différence de point de vue : le travailleur s'intéresse à ce qu'il est obligé de déboursier effectivement pour se soigner et non pas au

Indice d'été : méfiance...

Les indices d'été, et particulièrement celui d'août, doivent être pris avec précaution. Dans une note au Conseil national de la statistique, en 1979, l'INSEE l'expliquait ainsi : « *Du fait des vacances, la structure des dépenses des ménages se modifie fortement pendant les mois d'été et on assiste à un déplacement de clientèle des zones urbaines vers les centres touristiques. L'indice des prix ne retrace pas ces mouvements car les structures budgétaires par produit restent fixes toute l'année et de même la liste des points de vente retenus reste également fixe.* » En clair, l'augmentation du prix des glaces ou de l'ambre solaire dans les stations de vacances n'apparaît pas dans l'indice...

L'INSEE ajoutait « *D'autre part, certains points de vente où s'effectuent les relevés sont fermés et dans ce cas les prix sont simplement reconduits. Ceci peut entraîner une certaine sous-estimation de prix relevés au mois d'août (...)* Sur ce point il a été noté que la fragilité de l'indice du mois d'août devait être mentionnée, puisque cet indice paraît fin septembre lorsque s'engagent les négociations salariales. »

On ne saurait mieux dire...



Que faut-il pour faire un indice des prix ?

Un indice des prix vise à montrer l'évolution dans le temps du niveau des prix à la consommation. Par exemple, si la viande augmente de 3 % en un mois, on pourra dire que l'indice de la viande est passé à 103 en février par rapport à 100 en janvier.

Toutes les sortes de consommation n'ont pas la même importance dans un budget. Il faut donc pondérer les différents indices élémentaires. Si la part de l'alimentation est très forte dans un budget, le budget souffrira donc particulièrement des hausses des produits alimentaires.

Puisque toutes les couches de la population n'ont pas le même type de répartition de leur revenu (selon le niveau de salaires ou le lieu d'habitation), il faut choisir une population de référence pour établir les pondérations.

Enfin, on ne peut observer la totalité des prix de tous les produits. On est donc conduit à choisir des articles (et donc aussi des points de vente) qu'on estime particulièrement représentatifs de l'évolution de l'ensemble des prix.

Tous ces choix ont évidemment leur importance. Ceux que fait l'INSEE ne sont pas innocents. L'effet essentiel consiste à travailler sur des moyennes, ce qui bien sûr ne traduit pas les situations extrêmes. Les conditions de vie du smicard, du chômeur, ne sont pas celles de la moyenne. Ce que payent les locataires de la région parisienne est bien plus élevé que la moyenne nationale des dépenses de logement.

prix « pur » ou « théorique » de la journée d'hôpital.

b) Les dépenses qu'on ne choisit pas.

On ne tient pas compte de l'augmentation de certaines dépenses sous prétexte que ce ne sont pas des augmentations de prix. Par exemple, pour les transports quotidiens, les travailleurs chassés du centre des villes par la rénovation urbaine habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail et donc dépensent plus en transports. Mais l'indice INSEE ne considère que le prix du kilomètre SNCF et non pas l'accroissement forcé de la distance parcourue. Il est bien connu que certains produits sont plus chers uniquement à cause d'un plus bel emballage. Mais ce bel emballage sert aussi à forcer à la consommation de quantités plus importantes ; yaourts vendus par 6 et non plus à l'unité, quincaillerie vendue par paquet et non plus au détail... autant de dépenses supplémentaires.

Autre exemple : il arrive que la pomme de terre ordinaire à bas prix disparaisse du marché et que l'on doive acheter des pommes de terre nouvelles trois ou quatre fois plus chères. Mais l'INSEE ignore cette dépense supplémentaire si les prix des deux qualités de pommes de terre nouvelles trois ou quatre fois plus chères. Mais l'INSEE ignore cette dépense supplémentaire si les prix des deux qualités de pomme de terre n'ont pas augmenté.

c) Les changements de produit.

La difficulté principale dans la mesure de la hausse des prix est celle des « changements de produits » accompagnés de changement de « qualité ». Il est vrai que des produits changent, que des produits nouveaux apparaissent. C'est même un moyen pour les patrons de tourner le blocage des prix : ils changent l'emballage, la couleur, ils ajoutent un gadget et ils augmentent le prix sous le prétexte que le « nouveau » produit est « meilleur » que le précédent. C'est ainsi que sur tous les produits qui nous paraissent indispensables, les fabricants peuvent imposer au consommateur le remplacement d'un modèle par un autre plus cher mais qui dure peut-être moins longtemps. Il n'est même pas nécessaire que l'ancien ait complètement disparu. Il suffit que les marchands trouvent le moyen de faire acheter aux consommateurs le nouveau plutôt que l'ancien : difficultés pour fournir des pièces de rechange pour l'ancien modèle, délais de livraison plus longs, « facilités de paiement » pour le nouveau, matraquage publicitaire...

Le phénomène de la baisse de qualité des produits est fréquent : l'usure plus rapide des ampoules électriques ou des vêtements sont des exemples parmi les plus communs. Ils mettent en lumière les deux aspects de l'effet qualité : dans la plupart des cas, il est impossible à mesurer objectivement et il est imposé au consommateur. On le voit très simplement : l'aspirine vitaminée est-elle de qualité supérieure à l'aspirine normale ? La lame X permet-elle vraiment trois fois plus de ra-

sages que la lame Y ? Le modèle du salon est-il meilleur que celui de l'an dernier ? Pourtant, à chaque fois le prix augmente !

L'INSEE camoufle cette hausse réelle, jusqu'à l'annuler complètement, derrière une simple augmentation de qualité de produits nouveaux.

Indice INSEE et hausse des salaires

Si un indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie, pourquoi vouloir imposer le seul indice INSEE dans les négociations salariales ? Le patronat va-t-il pouvoir continuer à utiliser l'indice dans les négociations salariales bien qu'il ne soit pas construit pour cela ? Le gouvernement issu du 10 mai va-t-il faire de même pour la fonction publique et tout le secteur public et nationalisé ? Qu'il utilise l'indice de l'INSEE pour apprécier les résultats de sa politique ou plus grossièrement comme arme de propagande, c'est une chose. Mais l'imposer comme unique instrument de référence pour mesurer les conditions de vie des salariés et donc les salaires qui sont accordés, c'en est une autre, et fort différente.

Ce n'est pas l'indice qui doit limiter les revendications de salaire. Même mesurée selon les intérêts des travailleurs, la hausse des prix n'est pas un plafond aux revendications, « ce qu'il serait légitime de revendiquer » ! C'est purement et simplement le minimum nécessaire pour que la situation ne se dégrade pas. Au-delà, ce qui fixe le partage entre profits et salaires, c'est la lutte des classes et pas un indice, fut-il négocié. C'est la bourgeoisie qui présente l'indice comme un moyen naturel de régler le partage salaire-profit.

Quel indicateur de référence doit-on choisir pour imposer la garantie effective du pouvoir d'achat des travailleurs contre la hausse des prix ? Comment peut-il être élaboré, contrôlé par les travailleurs ? Comment imposer un instrument de référence, unitaire entre les organisations syndicales, qui représente bien la réalité de ce que vivent les travailleurs et notamment les plus défavorisés ?

Nul ne peut se soustraire à ce débat. L'acceptation de l'indice INSEE marquerait un abandon des revendications qui, pour être moins voyant qu'une révision en baisse du SMIC revendiqué ou un renvoi à plus tard des 35 heures, n'en serait pas moins grave.

Les grèves ouvrières depuis le 10 mai

JACQUES KERGOAT

Si mai et juin 1968 ont ouvert en France une nouvelle période pour la lutte de classes, la voie ainsi ouverte passe par une série de phases fortement contrastées qu'il peut être utile de rappeler.

L'immédiat après-Mai 68 est pour l'essentiel une période de passivité ouvrière. Certes, le niveau d'organisation progresse légèrement, pour ce qui concerne la CGT et la CFDT. Mais du côté des organisations politiques, le PCF stagne et la social-démocratie apparaît en chute libre. Les résultats des élections, tant professionnelles que politiques, attestent une légère régression des organisations ouvrières. Et surtout le nombre des journées perdues pour fait de grève retombe à un niveau inférieur à celui de l'immédiat avant-68.

C'est une période faste pour le patronat. Mais l'euphorie est de courte durée : dès le début de 1971, le partage du revenu se fait à nouveau aux dépens des capitalistes. La bourgeoisie essaie alors successivement de s'attaquer aux salaires, puis à l'emploi, et centre finalement son offensive sur les conditions de travail. La résistance ouvrière est vive. Elle ne concerne d'ailleurs pas quelques secteurs marginaux et « exemplaires », comme on l'a trop souvent dit à l'époque, mais l'ensemble de la classe. En 1971 et 1972, le nombre de journées de grèves double par rapport aux années précédentes. Mais ces luttes se heurtent à l'hostilité ouverte du PCF et de la CGT, qui voient resurgir le spectre de Mai 68 et dénoncent dans chaque conflit un complot du pouvoir. L'absence de perspectives politiques continue à dominer la période et met en difficulté les réformistes.

Montée des luttes et Programme commun

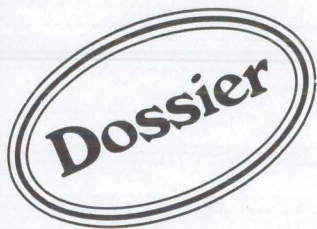
Fin 1972, la parade est trouvée : c'est la signature du Programme commun entre le PCF et le « nouveau » PS, dont le congrès d'Epinay a confié la direction à François Mitterrand et qui est en voie de reconstruction. Ce programme commun, auquel les radicaux de gauche se joignent peu de temps après, a pour fonction de canaliser les masses ouvrières. Mais celles-ci en retiennent surtout les perspectives politiques ouvertes et l'unité retrouvée, qui se prolonge

bientôt au plan syndical. La combativité ouvrière en est stimulée : le nombre de journées de grèves augmente encore, tandis que la lutte des Lip systématise la plupart des acquis de Mai 68. Première année après le Programme commun, dernière année avant la crise, 1973 est une année de transition : la CGT adopte à l'égard des luttes une tactique plus souple ; il y a une poussée électorale des partis ouvriers et, pour la première fois, celle-ci coïncide avec un renforcement organisationnel certain, ces deux phénomènes profitant d'ailleurs au PS.

Quand la crise éclate, à l'automne 1974, elle n'entraîne aucun reflux : le nombre des journées de grève augmente, le nombre de syndiqués reste stable, tandis que croissent les effectifs des organisations politiques ouvrières, de même que les suffrages qu'elles recueillent aux élections.

Cette tendance culmine avec les succès de l'Union de la gauche aux élections municipales de 1977. Les éléments s'accumulent alors pour rendre de plus en plus crédible une victoire de l'Union de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Cette victoire risque de se faire sur la base d'une montée des luttes ouvrières, d'un mouvement de masse dont la dynamique peut être difficile à contrôler par les réformistes. Face à cette situation, CGT et CFDT préconisent la pause des luttes. Un premier résultat est ainsi atteint, et le nombre de journées de grève chute de moitié en 1977. Mais cela risque de n'être pas suffisant pour briser la dynamique enclenchée. Les directions ouvrières choisissent alors de recourir à nouveau à la politique de division, et c'est la rupture de l'Union de la gauche.

Avec l'échec des législatives de 1978, le découragement gagne et la combativité ouvrière baisse : le nombre des journées de grève diminue en 1978 et 1979 et s'effondre en 1980 — chiffre le plus bas depuis 1965 —, à partir du moment où la division s'officialise également au niveau syndical. Les effectifs des organisations ouvrières, tant politiques que syndicales, décroissent. Pour autant, la politique de division ne porte pas réellement atteinte au niveau de conscience de la classe. Puisque la division syndicale ne permettait plus de chasser le gouvernement par les luttes, c'est sur le terrain électoral qu'elle se porte empiriquement pour tenter d'y battre en brèche la politi-



que de division. Elle y réussit le 10 mai, puis le 26 juin 1981.

C'est dans ce contexte que doit donc se placer l'étude de la courbe des grèves depuis le 10 mai. Si l'on doit en effet parler de « nouveau cycle de luttes », il convient d'être précis : nous ne sommes pas sortis de la période ouverte en Mai 68. Le 10 mai n'a été ni le coup d'éponge sur le tableau noir, ni la remise à zéro de tous les compteurs. Les expériences acquises depuis Mai 68 restent une composante essentielle de la classe ouvrière d'aujourd'hui. Ce qui est vrai, par contre, c'est que la surdétermination politique des luttes — c'est-à-dire les attentes et les attitudes à l'égard d'un gouvernement de gauche — est particulièrement forte. Jamais, depuis 1936, les travailleurs n'avaient été confrontés à une telle situation.

Bien sûr, les différences sont par ailleurs considérables entre la situation de 1936 et celle d'aujourd'hui.

Ainsi, la grève du 12 février 1934 marquait profondément la classe ouvrière. L'unité syndicale retrouvée, l'unité politique qui s'imposait. Juin 36 se situait à la crête de la vague unitaire qui parcourait la classe ouvrière depuis deux ans. Mai 1981 intervient alors que la politique de division ouvertement menée depuis plusieurs années est à son sommet.

Pour les douze mois qui suivent juin 1981, nous n'analyserons ici que les chiffres des grèves. Bien évidemment les grèves ne sont pas à elles seules toute la combativité, pas plus d'ailleurs que celle-ci ne suffit pour tester la « radicalisation » ouvrière. Elles fournissent cependant, quelles que soient les insuffisances de l'appareil statistique, un indice utile.

Le 10 mai ouvre un nouveau cycle de luttes

La première remarque, et celle qui commande l'ensemble, c'est la recrudescence des grèves. Par rapport à la même période de référence pour 1980-1981 — qui était, il est vrai, une période de basses eaux en matière d'activité sociale —, le nombre de conflits localisés augmente de plus de 50 %, le nombre de journées perdues pour fait de grève double. Ni les grèves, ni les journées perdues ne retrouvent certes le niveau

qu'elles avaient atteint lors des premières années de crise. Mais leur ordre de grandeur est comparable à celui des années 1977-1980, notamment en ce qui concerne les conflits localisés. Et la détermination avec laquelle ces conflits sont menés apparaît également en progression : un recensement partiel fait ainsi apparaître, dans la période que nous étudions, 428 conflits avec occupation, contre 177 en 1980-1981, et 241 en 1979-1980.

Ce n'est pas forcément dans les branches industrielles à forte tradition syndicale que la combativité a été le plus élevée. Parmi les branches où le nombre de journées de grève a fortement augmenté, on trouve certes la construction automobile et les mines. Mais on trouve aussi, dans le « peloton de queue » de la combativité, la chimie, l'imprimerie, les chantiers navals et l'EDF (où, même si l'on tient compte des conflits généralisés, le nombre de journées perdues est particulièrement faible depuis plusieurs années).

Mais, surtout, les secteurs où la combativité semble avoir été la plus vivace regroupent, à côté d'activités « tertiaires » comme les banques, beaucoup de branches dont la caractéristique commune — outre

La méthode d'analyse

Dans la mesure où une partie des synthèses fournies par le ministère du Travail est calculée dans le cadre de l'année légale, l'utilisation d'une « coupe » différente (de juillet 1981 à juin 1982) a nécessité un travail de recomposition important, non seulement pour la période récente, mais pour l'ensemble de la période de référence. A l'examen cependant, il apparaît que cette coupe traduit mieux l'évolution des conflits du travail, sans doute parce que, à l'exception des mois de juillet et d'août, elle correspond mieux au cycle naturel des luttes ouvrières : d'une « rentrée sociale » à l'autre.

Par ailleurs, l'examen des conflits pendant cette période n'a de signification qu'en termes de comparaison avec les années précédentes. Nous avons choisi de prendre comme référence la période qui coïncide avec l'apparition de la crise économique. Concrètement, notre période de référence débute en juillet 1975, alors que les premiers signes de la crise apparaissent dès l'automne 1974. Les impératifs sont ici techniques : c'est à partir de 1975 seulement que le ministère du Travail distingue conflits localisés et conflits généralisés. Et c'est depuis mai 1975 qu'a été introduite une nouvelle nomenclature des activités économiques : les comparaisons avec la période antérieure sont donc fort complexes à établir.

Enfin, le ministère du Travail fournit également des éléments sur les causes des conflits. Mais, bien qu'il produise chiffres et pourcentages, le service concerné n'a pas de fonction statistique : sa mission reste qualitative, d'éveil sur les phénomènes inhabituels. Pour cette raison, les chiffres fournis doivent être traités avec de grandes précautions : ils ne portent que sur une partie des conflits enregistrés, ils ne retiennent pour chaque conflit qu'une seule revendication, et le mode de regroupement de celles-ci obéit à des préoccupations spécifiques, qui font, par exemple, que les revendications sur la durée du travail ont de tout temps été classées dans la rubrique « salaires ». Une fois la part faite à la prudence, les chiffres fournis peuvent cependant livrer quelques indications.

leur faible dynamisme économique, est de compter peu d'établissements de grande dimension : c'est le cas, par exemple, pour le cuir, le textile, le commerce de détail et le bâtiment.

En ce qui concerne les motifs de conflit, les données accessibles doivent être accueillies avec prudence (cf. l'encadré sur les problèmes de méthode). L'examen des diverses phases fait cependant apparaître que c'est la question de la durée du travail, puis des salaires, qui ont motivé plus que d'habitude des arrêts de travail. De manière générale, on peut ajouter deux remarques intéressantes, dans la mesure où il s'agit de données que de conflits phares ont un peu occultées. La première est que les conflits « de droit » (droit syndical, répression, etc.) ont diminué : l'évolution au fil des mois l'indique, mais plus encore la comparaison avec la période précédente. Citroën et Talbot ont certes illustré l'ampleur de la résistance patronale dans des entreprises où les droits syndicaux les plus élémentaires étaient particulièrement bafoués. Mais, dans l'ensemble, la dilution et la lenteur des discussions sur le projet de loi Auroux n'ont pas facilité la mobilisation, tandis qu'une grande partie du patronat préférerait visiblement passer des compromis dans ce domaine et passer à l'offensive sur d'autres terrains.

La deuxième est la diminution des conflits sur l'emploi. Là aussi, la longue lutte de Bella et d'Elastel ne l'ont pas symbolisé un mouvement général. Cela ne veut pas dire que les problèmes de l'emploi soient moins graves, ni que les travailleurs soient moins sensibilisés à cette question. Mais cela signifie simplement que d'autres problèmes (durée du travail, salaires) sont passés au premier plan de leurs préoccupations durant cette période. Voyons donc maintenant l'évolution. La phase qui suit immédiatement les élections législatives se confond avec les mois de vacances de juillet et d'août. Elle est en général peu significative. En 1981, ces deux mois traduisent cependant une combativité ouvrière qui continue à décliner : seul le textile bouge durant cette période et, globalement, le nombre de journées perdues est plus faible que les années précédentes. Un indice, néanmoins, peut déjà attirer l'attention : le nombre de conflits recensés est, lui, sensiblement plus élevé qu'en 1980. Un nombre non négligeable de ces conflits porte encore sur la question de l'emploi, ce qui explique peut-être le nombre de grèves avec occupation : 29, contre 17 en 1980 et 21 en 1979 pour la même période.

Septembre 1981- janvier 1982

La deuxième phase va de la rentrée de septembre au mois de janvier inclus. Les caractéristiques de ces cinq mois sont en effet globalement les mêmes :

- Le nombre de conflits a non seulement rattrapé et dépassé le chiffre de la période 1980-1981, mais il se situe désormais dans la moyenne des années précédentes : un peu en dessous pour septembre et octobre, au-dessus de la moyenne pour novembre, décembre et janvier.

- Le nombre de journées perdues suit la même évolution, mais avec plus de lenteur : certes, il dépasse dès

le mois de septembre les chiffres de 1980-1981, mais il faut attendre janvier pour qu'il retrouve le niveau des années 1977-1980.

- Un autre élément doit être pris en considération pour ces cinq mois : la participation aux grèves est particulièrement faible, inférieure à partir du mois d'octobre à celle enregistrée pour les mêmes mois en 1980-1981, mais également très inférieure à la moyenne de l'ensemble de la période de référence. Visiblement, dans chaque entreprise, c'est seulement une fraction des travailleurs qui a le sentiment « qu'il faut pousser ». Cette fraction est certes large, et surtout, si on se réfère au nombre de conflits et de journées perdues, elle est active. Mais, parmi ceux qui ont l'habitude de suivre les mots d'ordre revendicatifs dans l'entreprise, une partie ne semble pas estimer nécessaire l'arrêt du travail.

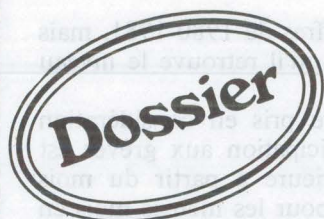
(1)

« Il va de soi que, vu sous l'angle de toute notre époque prise dans son ensemble, le développement du prolétariat s'opère dans le sens de la révolution. Mais ce n'est nullement un processus horizontal, tout comme d'ailleurs le processus objectif d'aggravation des antagonismes capitalistes. Les réformistes ne voient que les montées de la route capitalistes. Les "révolutionnaires" formels ne voient que les descentes. Quant au marxisme, il voit la ligne dans son ensemble, dans toutes ses courbes de conjoncture montantes et descendantes, sans pour cela perdre un seul instant de vue, la direction fondamentale qui aboutit aux catastrophes guerrières et aux explosions révolutionnaires. » (Léon Trotsky, « Qu'est-ce que la radicalisation des masses », 18 décembre 1929.)

La participation restreinte à une série de conflits dans la sidérurgie, comme les difficultés à élargir la lutte à Renault-Sandouville, témoignent de cette situation. Ce n'est pas l'attentisme mais, pour une partie des travailleurs, c'est au moins l'attente. La réflexion, maintes fois rapportée, d'un ouvrier de Flins (« Ce n'est pas à nous de débrayer pour nos revendications. C'est à eux, là-haut, de faire une loi. ») condense cette attitude.

Les conflits sur l'emploi diminuent : ce sont les salaires et la réduction du temps de travail qui semblent passer au premier plan des préoccupations. Du coup, l'explication du nombre des conflits avec occupation comme étant une caractéristique des conflits sur l'emploi ne suffit plus : or, le nombre des conflits avec occupation continue à être très supérieur à celui des années précédentes : 170, contre 59 pour la même période en 1980-1981, et 124 en 1979-1980.

Le secteur du bâtiment est particulièrement actif pendant toute cette période. Mais les grèves sont également nombreuses dans la sidérurgie, la construction mécanique et la construction électrique au mois d'octobre, dans l'automobile, l'habillement et les banques en novembre, dans le cuir et les services fournis aux entreprises en décembre, dans la fonderie et dans la santé (privée) en janvier. Il s'agit dans tous ces cas de conflits dits « localisés ». Les conflits dits « généralisés », sur lesquels nous reviendrons plus loin, restent en effet extrêmement rares pendant toute cette période. En témoigne en particulier le mois d'octobre, mois traditionnel des journées d'action syndicales au mo-



ment de la rentrée sociale. On y dénombre 2 100 journées perdues dues aux conflits généralisés, contre 107 000 journées perdues en moyenne pour les mêmes mois les six années précédentes, soit un rapport de 1 à 51.

Février-mars : Foisonnement de conflits autour des 39 heures

La troisième phase comprend les mois de février et de mars. La flambée de conflits autour de l'application de l'ordonnance sur les 39 heures fait que, tant pour le nombre des conflits que pour les journées perdues, cette phase atteint les plus hauts sommets de l'après-1974. C'est particulièrement vrai pour le mois de février qui, de tous les mois de février depuis 1974, enregistre le plus grand nombre de conflits, le plus grand nombre d'établissements touchés, le plus grand nombre de grévistes, le plus grand nombre de journées et le plus fort taux de participation. Ce dernier point constitue d'ailleurs à lui seul un élément nouveau : contrairement aux mois précédents, la participation des travailleurs aux conflits atteint en février et mars des taux particulièrement élevés : respectivement 45,05 % et 41,81 %. En fait, dans la très grande majorité des cas, c'est cette fois-ci, à chaque conflit, la majorité des travailleurs concernés qui participe à la grève. Celle-ci s'organise, en règle générale, contre les tentatives patronales de remettre en cause, à cette occasion, ce qui avait pu être acquis précédemment.

Enfin, une autre donnée apparaît lors de ces deux mois : la durée des conflits augmente, non seulement par rapport à la période qui précède l'élection présidentielle, mais par rapport à toute la période post-1974. Ce qui traduit deux choses. La première est qu'est mise à mal l'image d'un patronat traumatisé par la victoire de la gauche, d'un patronat apeuré, persuadé que le rapport de forces lui est défavorable, et prêt à céder aux revendications avant même qu'elles ne soient formulées. Il n'en est rien : la résistance patronale est souvent vive, et s'organise pied à pied. La deuxième est que la détermination ouvrière n'est pas moins grande : ce sont des conflits de longue

durée qui se développent durant cette période et que seule arrêtera, pour beaucoup d'entre eux, la déclaration présidentielle sur les compensations salariales et les concessions patronales qui suivent alors.

C'est la majorité des branches d'industrie qui est touchée par la vague de grèves. L'augmentation soudaine du nombre de journées perdues est particulièrement nette dans le caoutchouc, dans les mines et dans la construction automobile. Les exceptions les plus notables sont par contre l'EDF, la sidérurgie et les fils et fibres artificiels, où le nombre de journées perdues reste comparativement faible. La poussée à la base est suffisamment forte pour qu'on enregistre même durant cette période une petite hausse de conflits généralisés : l'écart avec la moyenne des années précédentes, pour ce qui concerne les journées perdues dues aux conflits généralisés, se réduit : il n'est plus que de 1 à 5 pour février et de 1 à 3 pour mars.

En ce qui concerne les motifs, le pourcentage des conflits centrés sur les conditions de travail, sur l'emploi, et sur les « droits », semble diminuer sensiblement. Malheureusement, les sondages du ministère continuent, pendant ces deux mois, à grouper dans la même catégorie les salaires et la diminution du temps de travail, ce qui ne permet pas une estimation très fi-

(2)

« Que disent les chiffres de la statistique des grèves ? Ces chiffres confirment-ils la thèse de la radicalisation des masses ? Tout d'abord, répondrons-nous, ils la sortent du domaine de l'abstraction où Monmousseau dit "oui" tandis que Chambelland dit "non", sans définir ce qu'il faut entendre par radicalisation. Les chiffres cités plus haut concernant la lutte gréviste sont un chiffre indiscutable de certaines évolutions qui s'opèrent dans la classe ouvrière. En même temps ils donnent une très précieuse estimation de la quantité et de la qualité de ces mouvements. Ils indiquent la dynamique générale du processus et permettent, dans une certaine mesure, de prévoir ce que sera demain, ou, plus exactement, les variantes de demain. » (Léon Trotsky, op. cité.)

ne des motifs des grèves. Un sondage partiel (il concerne 317 conflits sur 660) a cependant été effectué sur février, mois le plus significatif : 73,8 % de ces conflits portent sur la réduction du temps de travail. Et parmi les grèves sur la réduction du temps de travail, la question de la compensation salariale apparaît dans 81 % d'entre eux, la défense d'autres avantages acquis dans 26 %, et les modalités de la réduction dans 5 %.

Citroën et Talbot en mai-juin

Quatrième phase enfin, celle qui couvre les mois d'avril, de mai et de juin. Le nombre de conflits et de journées perdues se stabilise à un niveau proche de la période 1977-1980 : un niveau moindre donc que celui des premières années de la crise, mais un niveau qui reste relativement élevé : plus du double de journées perdues par rapport à la période précédant l'élec-

Branches d'activité où le nombre de journées perdues a augmenté par rapport à la moyenne de la période (juillet 1981-juin 1982 inclus) :

- 1 - Industries du cuir et de la chaussure
- 2 - Assurances et banques
- 3 - Construction automobile
- 4 - Hygiène, services domestiques
- 5 - Caoutchouc
- 6 - Services aux entreprises
- 7 - Réparation et commerce de l'automobile
- 8 - Extraction de minerais divers
- 9 - Commerce de détail
- 10 - Textile
- 11 - Bâtiment et travaux publics
- 12 - Transformation des matières premières.

Branches d'activité où le nombre de journées perdues a diminué de 1 à 50 % par rapport à la moyenne de la période :

- 13 - Commerce de gros
- 14 - Industries agricoles et alimentaires
- 15 - Papier-carton
- 16 - Fonderie et travail des métaux
- 17 - Construction mécanique
- 18 - Construction électrique et électronique
- 19 - Fils et fibres artificiels et synthétiques
- 20 - Habillement
- 21 - Verre, céramique et matériaux de construction
- 22 - Récupération et intermédiaires du commerce

- 23 - Sidérurgie
- 24 - Bois et ameublement
- 25 - Industries diverses
- 26 - Transports

Branches d'activité où le nombre de journées perdues a diminué de moitié par rapport à la moyenne de la période :

- 27 - Chimie
- 28 - Imprimerie, éditions
- 29 - Restauration, hébergement
- 30 - Construction navale et aéronautique
- 31 - Enseignement, recherche, santé privée, spectacle
- 33 - Combustibles minéraux solides
- 34 - Pétrole, gaz naturel

Pourcentage de conflits portant sur l'emploi

1 ^{er} trimestre 1981	2 ^e trimestre 1981	1 ^{er} trimestre 1982	2 ^e trimestre 1982
27 %	20 %	9 %	13 %

Pourcentage des journées perdues dues à des conflits portant sur l'emploi

1 ^{er} trimestre 1981	2 ^e trimestre 1981	1 ^{er} trimestre 1982	2 ^e trimestre 1982
41 %	21 %	15 %	8 %

Pourcentage des conflits sur le droit

1 ^{er} trimestre 1981	2 ^e trimestre 1981	1 ^{er} trimestre 1982	2 ^e trimestre 1982
24 %	15 %	7 %	11 %

Pourcentage des journées perdues dues à des conflits portant sur le droit

1 ^{er} trimestre 1981	2 ^e trimestre 1981	1 ^{er} trimestre 1982	2 ^e trimestre 1982
11 %	8 %	2 %	4 %

Part des conflits généralisés dans l'ensemble des journées perdues

1975-1976 :	11,21 %
1976-1977 :	36,68 %
1977-1978 :	12,37 %
1978-1979 :	20,25 %
1979-1980 :	5,90 %
1980-1981 :	4,05 %
1981-1982 :	1,87 %

	juillet 75 juin 76	juillet 76 juin 77	juillet 77 juin 78	juillet 78 juin 79	juillet 79 juin 80	juillet 80 juin 81	juillet 81 juin 82
Nombre de conflits localisés	5 618	4 516	3 241	3 608	3 889	2 475	3 947
Journées indiv. perdues à l'occasion de conflits localisés (en milliers)	44 495	27 102	22 926	20 036	26 417	11 221	23 206
Journées indiv. perdues à l'occasion de conflits généralisés (en milliers)	5 618	15 706	3 238	5 088	1 659	473	442
Total de journées individuelles perdues (en milliers)	50 113	42 808	26 164	25 124	28 076	11 694	23 599

tion présidentielle. La participation, cependant, recule de manière très sensible : ce n'est à nouveau, dans chaque entreprise, qu'une partie des travailleurs qui choisit d'entrer en lutte, mais elle le fait avec une grande détermination : la durée moyenne des conflits demeure, pour ces trois mois, la plus longue que l'on ait connue depuis 1974, et le nombre de conflits avec occupation reste extrêmement élevé : 92 contre 50 en 1981, 56 en 1980 et 78 en 1979. De nouveau, la faible part des conflits généralisés apparaît pendant cette période de manière particulièrement éclatante. Mai est en effet l'autre mois de l'année habituellement considéré par les directions syndicales comme propice aux actions inter-professionnelles et aux mouvements d'ensemble : en termes de journées perdues, l'écart est cette fois-ci, toujours par rapport à la moyenne des années précédentes, de 1 à 110.

En termes de conflits localisés, l'activité gréviste reste forte dans les banques (Société générale), dans la sidérurgie, dans la transformation des matières plastiques et dans le bâtiment. Mais c'est surtout dans la construction automobile que le nombre de journées

perdues augmente en flèche en mai et en juin : à eux seuls, ces deux mois représentent la moitié des journées perdues en douze mois dans cette branche.

Malgré la dominante que représentent alors les luttes de Talbot et de Citroën dans la construction automobile, les conflits portant sur les questions de droit ne retrouvent pas, dans cette période, les pourcentages qui étaient les leurs avant février et mars, pas plus d'ailleurs que les conflits sur l'emploi. Ce qui frappe au contraire, ce sont deux données, qu'il est cette fois-ci possible de distinguer, puisqu'à partir d'avril, le ministère distingue entre revendications salariales et revendications sur la durée du travail. La première est la poursuite de toute une série de conflits sur la réduction du temps de travail : ils représenteraient ainsi le tiers des conflits en avril, le quart en mai. Visiblement, les modalités d'application de l'ordonnance sur les 39 heures donnent encore lieu à de nombreuses frictions, bien après pourtant que soit « tombée » l'interprétation présidentielle. Et la deuxième est l'augmentation considérable des journées perdues dues aux stricts conflits salariaux à partir du mois de juin (84 %, selon le sondage ministériel), augmentation qui est à la fois une anticipation du blocage des salaires et une conséquence de celui-ci, puisqu'il intervient officiellement à la mi-juin.

Il peut être utile, en conclusion, de revenir sur la question des conflits généralisés (1). Il est en effet nécessaire de les examiner à part, car ces grèves ont toujours quelque chose en commun : elles procèdent d'un mot d'ordre extérieur à l'entreprise. Alors que les conflits dits « localisés » dépendent de la décision des sections ou syndicats de l'entreprise ou de l'établissement et, à ce titre, peuvent relever assez directement d'une volonté de la base, les conflits généralisés supposent l'intervention, à un niveau ou à un autre, de l'appareil syndical.

Blocage des salaires... et des directions syndicales

On pourrait penser que plusieurs éléments expliquent le très faible nombre de journées perdues qui leur sont dues : très faible participation des travailleurs, par exemple (journées d'action « bidon », etc.) ou caractère hautement symbolique de la durée des conflits (débrayage d'une demi-heure, etc.). En fait, il n'en est rien : certes, le taux de participation a baissé (20,47 % contre une moyenne de 32,61 % les années précédentes) mais la durée des conflits généralisés s'est élevée (une journée, contre une moyenne de 0,7 jour les années précédentes). L'un compense en fait l'autre. Et, de toute façon, cela n'expliquerait pas qu'il y ait eu, dans les douze mois suivant le changement de majorité, douze fois moins de journées perdues qu'il n'y en avait eu, en moyenne, pour la même période, les six années précédentes : le chiffre le plus bas depuis 1975, moins élevé même que pour les douze mois précédant l'élection présidentielle, période où les confédérations syndicales avaient pourtant atteint des sommets en matière d'inaction. C'est donc bien le faible nombre d'initiatives des directions syndicales qui est ici en cause : elles se vantent d'ailleurs suffisam-

(3)

« Au premier plan du mouvement de grèves figurent pour le moment, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, les entreprises de l'industrie légère. Chambelland tire de ce fait un argument massue contre la radicalisation en général. Autre chose, dit-il, serait si les grèves englobaient les grandes entreprises d'une industrie clé, métallurgie ou produits chimiques. En d'autres termes, il se représente la radicalisation tombant du ciel toute faite. En réalité, les chiffres attestent, non seulement que la lutte du prolétariat est entrée dans un nouveau cycle, mais aussi que ce cycle ne fait que passer aujourd'hui par ses premières étapes. Après les défaites et le dépérissement du mouvement, une recrudescence, en l'absence de tout grand événement, ne pouvait en réalité se manifester autrement que dans la périphérie industrielle, c'est-à-dire l'industrie légère, les branches secondaires, les entreprises de moindre importance. Le déplacement du mouvement de grèves dans la métallurgie, dans la construction mécanique et dans les transports signifierait le passage de celui-ci à un stade plus élevé et indiquerait déjà, non les symptômes d'un mouvement qui commence, mais un changement radical dans l'état d'esprit de la classe ouvrière. On n'en est pas encore là. Mais il serait absurde de fermer les yeux sur le premier stade du mouvement, simplement parce que le deuxième, le troisième ou le quatrième ne s'est pas encore produit. » (Léon Trotsky, id.)

ment de leur inaction et de leur pseudo-réalisme pour qu'il n'y ait guère de contestation possible en la matière.

Que ces directions aient pu jusqu'à présent se permettre une telle attitude renvoie à la surdétermination politique et à la manière dont attentes et comportements à l'égard du gouvernement de gauche ne sont pas homogènes à l'intérieur de la classe ouvrière. De ce point de vue, il n'y a pas lieu de s'étonner que ce ne soient pas forcément les secteurs les plus fortement syndiqués, les plus concentrés, à haute tradition, qui aient été partout à l'initiative de la lutte. Les exemples abondent d'entreprises où les discussions politiques sont extrêmement denses et les interrogations vivaces, mais où l'on hésite à démarrer une grève, et de celles où le niveau politique reste plus faible et les débats inexistantes, mais où l'engagement dans la lutte est extrêmement rapide et se heurte à peu de réticences. De ce point de vue, Citroën et Talbot ne peuvent être considérés comme des conflits « typiquement métalliques ». Il s'agit de luttes dans des secteurs jusqu'à maintenant peu politisés, et où le patronat avait imposé des conditions d'exploitation particulièrement dures. Bref, un « 10 mai des OS », la volonté de « remettre les montres à l'heure », et non les prémices de l'ébranlement massif de tout un secteur.

Le blocage des salaires et les diverses mesures d'austérité qui l'ont accompagné ont-elles modifié la manière dont pèse le contexte politique ? Les conflits de juillet et d'août 1982 fournissent quelques premiers indices : ils ont porté pour l'essentiel sur les salaires. Ils ont été dans ce cas souvent souvent couronnés de succès (dans la majorité absolue des cas, ils ont abouti à un accord qui ne respecte pas le blocage des salaires), mais ils ont la plupart du temps eu lieu dans de petites entreprises (82 % des conflits dans des entreprises de moins de 200 salariés, dont 57 % dans des entreprises de 100 salariés) et le succès des conflits est d'ailleurs inversement proportionnel à la taille de l'entreprise : plus la taille de l'entreprise augmente, moins il y a d'accords passant outre au blocage des salaires.

Ce qui est certain, c'est qu'au moment de la sortie du blocage, les confédérations ouvrières pèseront de tout leur poids pour freiner les réactions ouvrières. Elles le feront d'autant plus que sera alors ouverte dans les faits la période de préparation des élections municipales. Dans des secteurs où tant les structures de l'entreprise que les habitudes de luttes font que les revendications s'expriment plus par l'intermédiaire de conflits généralisés que par les conflits locaux (Fonction publique, bien sûr, mais aussi EDF, SNCF, etc.), le poids des directions pèsera évidemment lourd. Il ne suffira pourtant pas que les directions restent assises sur le couvercle pour empêcher l'expression de la combativité ouvrière. Mais nul ne peut prédire à l'avance, compte tenu des intentions gouvernementales avouées et de l'échéance des élections municipales, quand et comment surgiront les prochaines grandes vagues de luttes.

Le 5/10/1982

(4)

« Quand on examine la question de la radicalisation des masses, on ne doit pas oublier un seul instant que le prolétariat n'atteint au monolithisme que dans les périodes les plus élevées d'essor révolutionnaire ; dans les conditions ordinaires de la société capitaliste, le prolétariat est loin d'être homogène, l'hétérogénéité de ses couches sociales apparaissant de la façon la plus nette, précisément, aux tournants du chemin. Les couches les plus exploitées, les moins qualifiées ou les plus politiquement retardataires du prolétariat sont fréquemment les premières à engager la lutte, et souvent les premières à l'abandonner au moment des revers. Dans une nouvelle étape, il est plus facile d'entraîner dans le mouvement les groupes d'ouvriers qui, dans l'étape précédente, n'ont pas subi de défaites, sans doute en général parce qu'ils n'ont pas encore pris part à de grandes batailles. Sous une forme ou sous une autre, ces phénomènes doivent également s'observer en France. L'indécision des ouvriers organisés, que signale la presse communiste officielle elle-même, témoigne dans le même sens. Les organisés ont effectivement les centres de rétention trop fortement développés. Se sentant une partie infime du prolétariat, les organisés ont fréquemment tendance à jouer un rôle conservateur. Cela n'est évidemment pas un argument contre l'organisation, mais un argument contre sa faiblesse, et un argument contre les chefs syndicaux du type Monmousseau, qui ne comprennent pas la nature de l'organisation syndicale et ne sont pas capables de lui assurer la place qui lui revient dans la classe ouvrière. » (Léon Trotsky, id.)

- (1) Les conflits « généralisés » comprennent :
- les journées d'action nationales, pluri-sectorielles ou non ;
 - les grèves pluri-sectorielles affectant une région donnée ;
 - Les grèves affectant une branche ou un secteur d'activité donné.

Super-gendarme vedette, fichier informatique antiterroriste...

Le PS renforce et unifie l'appareil répressif de l'Etat

CHRISTIAN PICQUET

Ya-t-il en France changement ou continuité dans les rapports du pouvoir politique avec l'appareil d'Etat et plus particulièrement ses structures coercitives ? On peut légitimement se le demander à l'issue d'un été riche en événements qui sont venus une nouvelle fois nourrir cette interrogation (plan anti-terrorisme, soutien apporté par le ministre de l'Intérieur aux policiers auteurs de la « bavure » de la rue Rossini, remise en cause du droit d'asile, affaire Tanase...). A l'évidence, on assiste depuis quelques mois à l'abandon complet des promesses initiales des dirigeants socialistes et communistes en la matière et à une réorientation globale.

Seize mois après la défaite de Giscard, le bilan dans la police est simple : les premières réformes esquissées ont été enterrées ; les brigades spécialisées de nuit qui détiennent la palme des « bavures » n'ont pas été dissoutes ; les responsables en place avant le 10 mai 1981 ont conservé leurs fonctions et le jeu des mutations internes a simplement permis de déplacer quelques directeurs. La situation est telle que dès juin dernier, Bernard Deleplace, le secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), tirait un trait sur ses espoirs de changement : « *Tous ceux qui ont conduit une action syndicale d'opposition, de sauvegarde des privilèges, de blocage ont eu gain de cause (...). On a préféré réaffirmer le sens de l'autorité de la hiérarchie. Que d'espoirs gâchés (1) »*. Le Syndicat de la magistrature parvenait à la même époque à une conclusion identique : « *L'immobilisme des parquets, un moment ébranlé, a repris toute son épaisseur. Il y a gros à parier qu'on n'évitera pas plus une nouvelle inflation carcérale, qu'on ne combattrà davantage quatre fois la délinquance en col blanc. Les directives n'y feront rien.* »

Les magistrats, ancrés dans leurs certitudes, déjoueront les intentions les mieux affirmées (2). » Quant à la hiérarchie militaire, elle peut, avec son chef d'état-major, le général Lacaze, étaler sa satisfaction : « *S'il y avait eu un changement brutal, des cadres seraient peut-être partis, et moi sans doute le premier. Cela n'a pas été le cas(4).* »

Ces reculs en regard des engagements électoraux s'expliquent bien sûr par l'intense pression de la droite. Celle-ci a systématiquement entretenu la grogne des policiers, poussant Gaston Defferre à leur céder chaque fois un peu plus de terrain. On a vu récemment le Parti républicain tenter d'utiliser les contradictions dans l'institution militaire. Enfin, la réaction a su habilement exploiter le sentiment d'insécurité existant dans la population et pratiquer l'amalgame entre la délinquance ordinaire et le terrorisme.

La machine étatique n'est pas neutre

Mais on ne saurait s'arrêter à cette seule explication. Ce qui est pleinement posé, c'est le problème des institutions dont les partis ouvriers majoritaires à l'Assemblée ont hérité. L'Etat, comme l'ont toujours défendu les marxistes, n'est pas une structure neutre, qu'il suffirait d'occuper après avoir chassé de son sommet les tenants du régime précédent. Il apparaît dans l'histoire au moment où se manifeste la division en classes antagonistes de la société, quand se retrouvent face à face exploités et exploités et que doit se constituer un groupe social spécifique dont la fonction unique est de contraindre la vo-

1. « L'Unité syndicale police », 15 juin 1982.
2. « Justice », juin 1982.
3. « L'Express », 26 mars 1982.
4. Préface à l'édition de 1891 de « la Guerre civile en France » de Marx.
5. Préface de Marx et Engels à l'édition de 1872 du « Manifeste communiste ».
6. La gendarmerie nationale fut fondée en 1903 dans le but de doter la bourgeoisie d'un corps professionnel tout particulièrement affecté aux tâches de maintien de l'ordre. En 1943, l'Etat français de Pétain lui octroya, entre autres, le droit de faire usage de ses armes sans sommations. Cette disposition n'a jamais été modifiée par la suite.
7. Interview de Gérard Monate, conseiller de Defferre. « Libération », 24 juillet 1981.
8. « Vivre dans la peur ? » de L. Baillot et J. Chaunac. Editions sociales, 1982.
9. Dans sa retentissante interview au « Monde » du 14 septembre 1982, Bernard Deleplace indiquait que « la haute hiérarchie policière doit souvent sa carrière » au RPR. Il ajoutait : « Pratiquement 80 % des hauts cadres de la police la doivent à un ancien directeur général de la police nationale, M. Robert Pandraud, qui vient d'être appelé comme secrétaire général adjoint de la mairie de Paris.
10. La FASP représente environ 60 % des flics de base. Le SM organise environ un tiers des magistrats.

lonté d'autrui par la violence. A la fin de sa vie, le vieil Engels réaffirmait avec force : « *En réalité, l'Etat n'est rien d'autre qu'une machine pour l'oppression d'une classe par une autre, et cela, tout autant dans la République démocratique que dans la monarchie* (4). » Par là, il voulait signifier que pour la classe dominante, les structures de domination de l'Etat sont avant tout affaire de circonstance et que seul lui importe son but ultime : satisfaire son désir d'accroître sans cesse et d'élargir ses profits. Démocratique ou autoritaire, l'Etat, dans la société capitaliste, doit concourir à ce but, ses formes évoluant en fonction des conditions historiques. On en a d'ailleurs eu le plus parfait exemple au cours de la décennie écoulée lorsque, face à la montée de la classe ouvrière et à la désorganisation des mécanismes d'intégration sociale qu'elle engendrait, toutes les bourgeoisies européennes ont suscité parallèlement le renforcement des appareils étatiques et des moyens policiers. Cela ne donne que plus de force à la conclusion à laquelle aboutissaient en 1872 Marx et Engels : « *La Commune notamment a démontré, que la classe ouvrière ne peut pas se contenter de prendre telle quelle la machine de l'Etat et la faire fonctionner pour son propre compte* (5). »

Dans le contexte de crise que connaissent actuellement tous les pays capitalistes développés, l'Etat voit encore son rôle renforcé. Il programme et assume les risques économiques des grands projets d'investissement, de l'intensification de l'innovation technologique ou de la rentabilisation du capital privé. Il doit assurer également la paix intérieure malgré la dégradation des conditions de vie de la population laborieuse et la liquidation des plus importantes conquêtes sociales. L'autoritarisme, l'arbitraire deviennent des formes courantes de l'exercice du pouvoir, tandis que sont impulsées partout des politiques de criminalisation des conflits ouvriers.

En France, la Constitution du 4 octobre 1958 a donné naissance à une forme particulière de l'Etat bourgeois. Pour affermir l'hégémonie économique du grand capital et établir son hégémonie politique, la bourgeoisie s'est débarrassée du parlementarisme traditionnel qui favorise surtout la multiplication des fractions réactionnaires opposées et met les gouvernants à la merci de n'importe quel groupe de pression. L'Etat fort tire sa force de sa capacité d'arbitrage entre les classes et entre les différentes composantes de la classe dominante.

Il organise le pouvoir réel de cette dernière autour d'un corps de hauts fonctionnaires et de technocrates, placés au-dessus des instances législatives. Pour jouer pleinement leur rôle, ces institutions ont dû se doter d'un puissant appareil policier, militaire, juridique et administratif. C'est ainsi que la police a vu ses effectifs et ses moyens portés à un niveau jamais atteint, que la population a été placée sous surveillance permanente, grâce notamment à la technique de l'ilotage. Mai 68 a conduit à une « militarisation » du territoire. La réorganisation des commandements des régions militaires, le rôle privilégié attribué à la gendarmerie dans le cadre du quadrillage du pays (6) répondirent aux impératifs de la lutte contre « l'ennemi intérieur ». Enfin, dès le départ, peu confiant en sa propre légalité, le pouvoir gaulliste s'est appuyé sur une multiplicité de réseaux parallèles (SAC, CDR, CFT, groupes fascistes...) qui doubblaient et recoupaient les services officiels.

La contradiction fondamentale du projet réformiste

Dans ce cadre, le projet affirmé des dirigeants réformistes repose sur une pure et simple utopie. Acceptant l'ensemble des mécanismes de la V^e République et voulant couler leur action dans ce moule, ils prétendent en même temps substituer une conception démocratique à celle — répressive — de l'ancien régime. Au ministère de l'Intérieur, on affirmait, peu après l'entrée en fonctions du gouvernement, chercher à « *rapprocher la police de la population et surtout modifier les mentalités et les comportements* » (7). Louis Baillot, dirigeant du PCF et responsable de sa commission « sécurité-police » persiste encore aujourd'hui dans cette voie : « *Retrouver ou plutôt maîtriser, découvrir le sens naturel de sa mission dépendra de la capacité de la police à épouser les intérêts de la classe ouvrière élargie, bien sûr, à tous les travailleurs, intellectuels, ingénieurs, cadres et techniciens. Ce serait donner un sens véritable à ce que l'on appelle le rôle naturel de la police au service de la nation, du peuple* (8). »

Poussant cette logique jusqu'à son terme, le PS et le PC se sont même

refusés à chasser les hommes qui, de longues années durant, à la tête de l'administration, ont servi la droite. Ils ont accrédité l'idée qu'il était possible de démocratiser la répression, de changer la finalité de l'appareil coercitif et en fin de compte de modifier la nature de l'Etat et des liens qu'il entretient avec les masses. Ils n'ont oublié que l'essentiel. Comment peuvent-ils faire croire que la machine qui se trouve en théorie sous leurs ordres et qui a été formée au service exclusif de la bourgeoisie, les hauts fonctionnaires qui en contrôlent, à tous les niveaux, les centres vitaux vont, par le simple effet d'un changement d'équipe gouvernementale, se faire attentifs aux besoins et aux revendications des exploités (9). L'existence de fortes organisations démocratiques de policiers et de magistrats (10), expression de la crise de l'institution judiciaire depuis Mai 68, ne saurait nullement évacuer le problème. Car pour faire face à cette nouvelle situation, la bourgeoisie a, au cours des dernières années, perfectionné, différencié ses instruments et s'est assuré un contrôle plus étroit des centres de décision. Des unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (CRS, brigades spéciales, antigangs, gendarmerie mobile) sont apparues ou ont été renforcées tandis que les juges du Syndicat de la magistrature se voyaient écartés des postes clés des parquets.

Pour le nouveau pouvoir, le choix s'est rapidement avéré fort simple. Tenir ses engagements, c'était accepter l'affrontement avec des secteurs importants et influents de l'appareil d'Etat qui, dans le contexte actuel, n'acceptent aucune atteinte aux procédures liberticides dont la classe dominante peut demain avoir un urgent besoin contre le mouvement ouvrier. La levée de boucliers et les manifestations de policiers fascistes que provoquèrent les premières et timides décisions gouvernementales (amnistie, abolition de la peine de mort, dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat et des TPFA...) sont à cet égard suffisamment éloquentes. Accepter l'épreuve de force, c'était, dans ce cadre, sanctionner la faillite des tentatives de « compromis social » qui sont au cœur de la politique gouvernementale. On préféra donc rechercher l'alliance avec les différents secteurs de la haute administration et la hiérarchie militaire. Quels qu'en fussent le prix et la logique. Et cela impliquait d'œuvrer au renforcement de l'Etat fort. Cette réorientation était d'autant plus impérative pour les



Franceschi, le ministre de la Police. A sa droite, le trop fameux commissaire Broussard, qui abatit de sang-froid le truand Jacques Mesrine. Broussard est membre du cabinet du ministre.

hommes au pouvoir que la politique d'austérité qu'ils appliquent depuis quelques mois pour satisfaire aux exigences du patronat ne souffre pas de facteurs de tensions au sein des institutions.

Le prérapport Belorgey

Les travaux de la commission formée par le député socialiste de l'Allier, Jean-Michel Belorgey, pour étudier la réorganisation de la police, reflètent bien la contradictions fondamentales de la majorité et leurs conséquences inévitables. Le prérapport remis au début de l'année au ministre de l'Intérieur part de la nécessité de s'attaquer à ce « mal profond » qui conduit population et police à une méfiance réciproque et de la nécessité d'introduire des réformes visant à ce que *« les premiers soient mieux informés des activités de la police et que les derniers assurent leurs responsabilités de façon plus solidaire »*. Il préconise en ce sens la relativisation des opérations de maintien de l'ordre, l'adoption d'un code de déontologie pour ces fonctionnaires et la reconnaissance du droit pour des derniers à récuser certains ordres. Il s'en prend à certains services, en particulier la direction de la surveillance du territoire (DST) qui *« est, en réalité, seule maîtresse de la définition des stratégies qui sont les siennes, de la déontologie qu'elle croit bon d'adopter et de la légitimité des libertés qu'elle prend dans un souci patriotique ou dans d'autres, moins louables, avec la légalité et la tradition républicaines »*. Pour mettre fin à ces pratiques, il prône la mise en place d'une *« commission d'information sur les activités des services de police »*, composée d'élus, de magistrats, de membres du Conseil d'Etat, de représentants syndicaux de la police et d'associations de défense des droits de l'homme.

Mais simultanément, le document développe une orientation visant à renforcer l'efficacité de l'administration en question et à utiliser de façon plus rationnelle les effectifs. Cela le conduit à affirmer qu'il faut *« légaliser certaines pratiques »* pour soi-disant *« mieux les contrôler »*. Au nombre des mesures évoquées : la reconnaissance du droit à l'« erreur » des policiers ; un affaiblissement du contrôle judiciaire sur les opérations concernant la petite délinquance ; l'usage des écoutes téléphoniques

sans autorisation judiciaire préalable ou le recours au fichage dans le cadre du combat contre le terrorisme, les atteintes à la sûreté de l'Etat, et le grand banditisme (notions on ne peut plus extensives) ; la conservation de certaines dispositions de la loi Peyrefitte relatives aux contrôles d'identité. Se situer dans la logique d'une utilisation plus rationnelle de l'appareil policier ne pouvait évidemment conduire qu'à refuser — comme l'avaient fait les précédents gouvernements — de reconnaître tous les droits syndicaux et de grève pour les membres de ce corps. Qui s'en étonnera, le premier volet de rapport a immédiatement été abandonné. En revanche, la plupart des dispositions répressives adoptées ces derniers mois, tout comme une série de projets législatifs en cours d'élaboration, s'inspirent directement des mesures les plus dangereuses avancées par la commission Belorgey.

Renforcement de l'Etat fort

Leur politique de collaboration de classes a conduit les dirigeants réformistes au pouvoir à s'engager dans la voie d'un renforcement généralisé de l'appareil d'Etat bourgeois. Invoquant la montée du terrorisme, ils ne le cachent d'ailleurs pas. Pierre Mauroy déclarait ainsi, le 27 septembre, devant l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN) : *« Nous devons prévoir d'adapter notre organisation, nos moyens, nos plans d'intervention à des hypothèses toujours nouvelles. Cette préparation permanente (...) fait désormais partie intégrante de la mission de défense. »* Partout en Europe où cette logique a été développée, elle a eu pour conséquences la restriction des libertés fondamentales et des attaques contre certaines fractions du mouvement ouvrier (voir les exemples de l'Italie et de la RFA). On peut craindre qu'en France, avec les mesures décrétées par le gouvernement, on ne s'engage dans un processus tout aussi dangereux. C'est tout au moins la dynamique des mesures décrétées par le gouvernement.

- Un développement considérable des corps répressifs, avec l'annonce du recrutement de 10 000 flics supplémentaires pour 1982 et 1983.
- Un fichier informatisé antiterroriste : quelles que soient les précautions de langage, avec un tel instrument,

c'est toute une catégorie de la population — celle qui par son refus du consensus social sera jugée potentiellement dangereuse — qui sera répertoriée. On parle déjà de 20 000 noms alors que le terrorisme ne concerne tout au plus que quelques dizaines d'individus.

● Une militarisation accrue du pays : la promotion de Christian Prouteau, le chef du GIGN, la mise en activité concomitante de 127 « équipes légères d'intervention » (1 300 hommes), le recrutement dès l'an prochain de 1 000 gendarmes d'active titulaires et de 2 500 auxiliaires du contingent consacrent la position déterminante de ce corps. Si on rapproche ces faits des avantages consentis, à travers les budgets de 1982 et 1983, à la hiérarchie militaire, on s'aperçoit que la place de l'armée n'a jamais été aussi importante en temps de paix sous la V^e République. Le Premier ministre le justifiait devant l'IHEDN en invoquant l'ordonnance gaulliste du 7 janvier 1959, qui consacrait la position prédominante de l'appareil militaire dans le dispositif de l'Etat fort. Celle-ci donne en effet pour mandat « d'assurer, en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population ».

● Une collaboration accrue entre la hiérarchie militaire et la hiérarchie civile de l'appareil d'Etat. Parallèlement à la nomination du commandant Prouteau, on a fait entrer au secrétariat d'Etat à la Sécurité publique des représentants patentés de la haute administration policière. La centralisation entre les différents services est renforcée et on s'efforce de mettre un terme aux rivalités entre services (11). Le cabinet de Joseph Franceschi vient de se voir attribuer, outre l'intégralité du dossier « police », un droit de regard sur les services de contre-espionnage dépendant du ministère de la Défense.

● Une réorganisation en cours des services de renseignements : elle n'a pas pour but de faire un ménage rendu nécessaire par le nombre élevé de « bavures » dont ces officines sont responsables mais de redorer leur blason. Ainsi, dans l'affaire Tanase, le gouvernement n'a pas hésité à couvrir la PDT dans une opération dont le seul objectif était « selon le Monde » de « permettre de montrer qu'elle sait aussi défendre les droits de l'homme et

que » dans la lutte contre les services étrangers, elle est capable de mener des opérations de déstabilisation efficace (12) ».

La Direction générale de la sécurité publique (ex-SDECE), placée sous la direction du socialiste P. Marion a vu ses effectifs doublés. Bien qu'en principe ses activités doivent s'exercer en dehors des frontières, il est notoire que cet organisme se mêle d'affaires se déroulant dans l'Hexagone (13). Le gouvernement entend réorienter ses activités dans le cadre de la lutte antiterroriste. Cela ne peut que renforcer leur intervention dans la surveillance de la population. Voici comme le journaliste Jacques Isnard résume les consignes du pouvoir aux services français : « M. Mauroy les convie à rechercher le renseignement opérationnel, fiable et exploitable ponctuellement, sur les circuits, souvent complexes et cloisonnés, du terrorisme international : caches, dépôts logistiques, habitudes des terroristes, fiches signalétiques, complicités locales, déplacements, sources de financement, etc. Autant d'indices ou d'informations sûres, recueillies sur place par le procédé classique de l'infiltration utilisé par tout organisme de contre-espionnage, et traités ensuite par l'informatique, qui reste à ce jour le moyen le plus rapide et le plus efficace de "recouper" ou de vérifier une série de renseignements. Un tel travail d'infiltration, de "manipulation" ou d'actions dites d'influence requiert de disposer de personnels sur le terrain (14). »

Les différents secteurs de l'appareil d'Etat ne cachent par leur totale satisfaction devant un tel tournant. Mais il est peu probable que le gouvernement parviendra, comme il le souhaiterait, à homogénéiser durablement autour de lui une grande partie des forces concernées. Et ce pour la simple raison que les partis ouvriers sont sortis vainqueurs des élections de mai et juin 1981, en s'appuyant sur la force des aspirations populaires, mais sans qu'aucune fraction significative du capital ne veuille d'une telle solution politique. Dans une période de crise, lourde d'affrontements sociaux potentiels, les possédants enregistrent positivement les concessions des dirigeants réformistes mais ne leur accordent pas pour autant leur confiance. Aussi le pouvoir se heurtera-t-il en permanence à des résistances, aux actions de sabotage

que dénonçait Bernard Deleplace il y a peu. N'ayant pas réussi à se rallier ces secteurs, il les verra se dresser

contre lui le jour où la droite décidera de déclencher une offensive de déstabilisation. Et leur force sera décuplée par l'accentuation des capacités répressives de l'Etat que le PS et le PC auront eux-mêmes suscitée. C'est dire le danger, pour l'ensemble du mouvement ouvrier, de la politique suivie sur ce terrain.

Le 10 octobre 1981

11. On a beaucoup parlé de l'entrée de R. Broussard au cabinet de Franceschi. « Le Quotidien de Paris » du 13 septembre 1982, bénéficiant sans doute de fuites, et dont les informations n'ont pas été démenties, donne d'autres précisions sur la réorganisation en cours. Celle-ci toucherait la PJ, la DGSE, la direction de la police nationale. Le cabinet de Prouteau serait renforcé d'un membre de la direction des RG et d'un commissaire principal de la DST. Quant aux hommes promus, « le Quotidien » indique qu'ils avaient été « mis au placard après l'arrivée des socialistes au pouvoir ».

12. « Le Monde », 19 septembre 1982.

13. Le livre « Dossier E... comme espionnage » (Editions A. Moreau, 1978) affirmait que sous la V^e République, le SDECE avait fiché au moins trois millions de Français, c'est-à-dire qu'une famille sur cinq était connue des services secrets.

14. « Le Monde », 28 septembre 1982.

Pologne:

La dissolution de Solidarité n'efface pas 27 mois de luttes pour le pouvoir des travailleurs

CYRIL SMUGA

« ... des tracts, clamant que le peuple a perdu la confiance de son gouvernement et ne peut la retrouver qu'en redoublant le travail, furent distribués dans l'allée Staline.

Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas choisir une autre solution : dissoudre le peuple et en élire un nouveau ? »

Bertold Brecht, 1953



C'était le 23 août 1980, après la victoire historique des grèves de Gdansk qui allait permettre la création du syndicat indépendant et son extension à tout le pays.

PROCEDANT le 8 octobre au vote de la loi qui dissout Solidarité et toutes les autres organisations syndicales, la Diète polonaise aux ordres du général Jaruzelski a mis en application, avec près de 30 ans de retard — les bonnes idées mettent longtemps pour trouver preneur ! — le conseil sarcastique de Bertold Brecht, coseil que le poète, communiste allemand, adressait aux dirigeants de Berlin-Est pendant l'écrasement de la grève générale de Berlin en juin 1953.

« C'est un pas en avant dans le processus de normalisation ! », se sont aussitôt écriés les journaux officiels à Varsovie, à Moscou, à Prague... Car « normalité », dans la langue de bois des bureaucrates, signifie que les ouvriers sont bâillonnés, qu'on les envoie au travail avec des baïonnettes dans le dos, qu'on interdit toute organisation authentique de citoyens. Ceux qui considéreraient qu'une telle situation n'est pas le socialisme — « émancipation des travailleurs par eux-mêmes » — sont donc traités comme des fous dangereux : Anna Walentynowicz, médaillée du travail, celle dont le licenciement provoqua en août 1980 l'étincelle qui conduisit à la grève victorieuse de Gdansk, internée pendant plus de six mois pour avoir été élue dirigeante du syndicat Solidarité, vient d'être arrêtée et traduite devant une commission psychiatrique.

La nouvelle « loi syndicale »

« Les syndicats seront tels que le veulent les travailleurs », avait annoncé le général Jaruzelski en imposant la loi martiale le 13 décembre 1981. « Il importe en effet, comme l'a sou-

ligné Georges Marchais, de s'abstenir de toute initiative pouvant gêner une issue pacifique à la crise », lui répondait en écho l'éditorialiste de l'*Humanité* Yves Moreau, le lendemain. Et de reprendre à son compte les affirmations du général Jaruzelski : « Les restrictions apportées à l'exercice des libertés doivent être temporaires. » La grève, selon lui, demeurera « un droit imprescriptible ». Dix mois après, chacun peut juger de la validité de ces affirmations : Solidarité est dissous ; pendant quatorze mois, les nouveaux « syndicats » pourront ne regrouper que les travailleurs d'une seule entreprise puis pourront se fédérer dans des structures verticales de branche de métier. Ce n'est qu'en 1984 qu'ils auront le droit de se doter d'une représentation nationale. La grève est autorisée si le tribunal — c'est-à-dire le pouvoir — la trouve justifiée. Les tribunaux peuvent dissoudre les syndicats et destituer les dirigeants élus...

La bureaucratie polonaise n'a d'ailleurs pas attendu longtemps pour témoigner du sens qu'elle entend donner au « droit imprescriptible » de grève : Après deux jours de grève au chantier naval Lénine de Gdansk, l'entreprise a été « militarisée ». Ce qui signifie que tous les travailleurs, assimilés aux soldats en temps de guerre, encourent des peines de cinq ans de la prison à la mort pour « insubordination » envers les supérieurs hiérarchiques. Plus de mille travailleurs ont été licenciés. A Wrocław, les autorités ont tout simplement « dissous » trois entreprises : elles ont cessé d'exister sur le plan juridique, cessé donc d'employer des travailleurs. A la place, de « nouvelles » entreprises ont été constituées : les travailleurs sont réembauchés un par un, après avoir signé des « actes de loyauté ». Ils perdent bien sûr tous les avantages acquis puisque, du point de vue « légal », ils font acte de candida-

ture dans une entreprise nouvelle...

Voilà ce que sont les « droits » et les « libertés » des travailleurs en Pologne aujourd'hui. « *Comment voulez-vous que je sois heureux d'une situation qui a abouti à la dissolution de l'ensemble des centrales syndicales, même si c'est pour les reconstruire sur de nouvelles bases ?* », commente Krasucki, secrétaire général de la CGT, parlant de l'« explosion » puis de « l'effondrement » des organisations syndicales. Quel culot ! Les syndicats se seraient effondrés seuls, la Diète n'aurait fait qu'enregistrer un fait accompli ! Pourtant, dans son rapport introductif au 41^e Congrès de la CGT, le même Krasucki clamait : « *Nous souhaitons que l'on puisse au plus tôt lever en Pologne l'état de siège, développer les droits nouveaux, établir les libertés syndicales et donc libérer les syndicalistes en assurant aux organisations syndicales une pleine indépendance et des droits étendus.* » Passage repris par ailleurs dans la résolution finale. Ce « souhait » de la direction confédérale n'a pourtant pas été assez fort pour la conduire à le manifester publiquement : de toutes les mobilisations de soutien aux travailleurs polonais, la direction de la CGT a été absente, à l'instar du PCF.

Apprenant la dissolution de Solidarité, Edmond Maire s'est élevé contre cette négation des droits démocratiques.

La CFDT a été, dès le début, dès août 1980, celle des centrales syndicales françaises qui a le plus fait pour soutenir les travailleurs polonais et nous nous en félicitons. Cependant, la direction de la CFDT est restée singulièrement muette sur le sens du combat de Solidarité, sur ses revendications concernant la prise en charge des entreprises par les travailleurs eux-mêmes, sur son objectif central de construire une « république autogérée ».

Le véritable enjeu polonais

Car ce qui était en jeu en Pologne, et qui le reste aujourd'hui, ce n'est pas seulement le droit de dix millions de travailleurs d'avoir le syndicat qu'ils se sont donné. Cet enjeu, c'est le droit des travailleurs à prendre en main leur propre sort, à décider de l'emploi et des fruits de leur travail, à déterminer les choix sociaux, économiques et politiques de façon à ce que le travail serve à satisfaire les intérêts du plus grand nom-

bre. En un mot, l'enjeu, c'est le contenu du socialisme, c'est la construction d'une société où l'homme cessera d'être un loup pour un autre homme.

Dès août 1980, les travailleurs en grève à Gdansk exigeaient « *que l'ouvrier prenne en main le gouvernement du pouvoir* » — exigence qui a été inscrite dans un chant des syndicats libres. Ce mot d'ordre s'est matérialisé par la suite dans l'exigence de l'autogestion des entreprises et de l'ensemble de l'économie : des conseils ouvriers ont été créés dans tous les pays. « *La tâche de l'heure des conseils ouvriers*, expliquait un dirigeant de Solidarité à Lodz lors de la première réunion nationale consacrée à l'autogestion, organisée en mars 1981 dans l'entreprise « Rosa-Luxemburg » à Varsovie, *c'est avant tout l'inventaire de l'entreprise et la préparation de la prise du pouvoir au nom des travailleurs dans l'entreprise dans quelques mois.* » Le programme voté lors du premier congrès de Solidarité expliquait ainsi les buts du syndicat : « *Nous considérons le pouvoir du peuple comme un principe qui ne peut être remis en cause. Le pouvoir populaire ne peut être un pouvoir de groupes qui se placent eux-mêmes au-dessus de la société qui s'approprient le droit de déterminer les besoins et de représenter les intérêts de la société. La société doit pouvoir parler à haute voix, exprimer la diversité des positions sociales et politiques : elle doit avoir le droit de s'organiser de façon à permettre à chacun une participation juste dans les richesses matérielles et morales de la nation et de libérer toutes ses possibilités et toutes ses forces créatives. Nous voulons une socialisation réelle du système de gouvernement et de l'économie. C'est pourquoi nous luttons pour une Pologne autogérée.* » Solidarité avait, de concert avec le mouvement pour l'autogestion (qui, à partir des représentants des conseils des travailleurs s'est regroupé dans des coordinations régionales des délégués de conseils, puis au sein d'une Fédération nationale de l'autogestion, laquelle œuvrait pour la convocation d'un congrès national des délégués des conseils de travailleurs) commencé à élaborer ce que devaient être les futures relations dans le travail. Le programme de Solidarité précisait : « *Il faut construire une nouvelle structure de l'économie. La base de l'organisation de l'économie devrait être l'entreprise socialisée, gérée par les travailleurs représentés par un conseil ouvrier. La direction quotidienne d'une telle entreprise devrait être assurée par un directeur, élu par le conseil ouvrier au cours d'un concours et destitué par ce*

même conseil. » Afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble de l'économie, le programme proposait : « *La réforme économique devrait socialiser la planification. Le plan central doit exprimer les volontés de la société et être accepté par elle. C'est pourquoi des débats publics sur le plan central sont nécessaires. Il faut garantir la possibilité de présenter tous les plans avec des variantes, qui doivent pouvoir être élaborés à l'initiative de chaque groupe d'individus et de citoyens. Pour cela, il est nécessaire d'assurer un large accès à l'information économique. Il est donc nécessaire d'instaurer un contrôle social sur l'Institut central des statistiques.* »

Devant l'incapacité du gouvernement à assurer l'approvisionnement en vivres, un contrôle social sur la distribution initié par Solidarité a commencé à se mettre en place. Dans la région de Lodz, le syndicat avait exigé et obtenu que le rationnement alimentaire se fasse sous son contrôle : près de 10 % des cartes de rationnement se sont avérées ne pas avoir de destinataires et l'approvisionnement a été immédiatement amélioré. Un projet similaire avait commencé à être mis en place à Varsovie. Zbigniew Bujak, président du syndicat varsovien, le présentait ainsi : « *On pourra créer des commissions de contrôle à tous les niveaux — en ce qui concerne Varsovie, au niveau du département, des arrondissements et de quartiers (...). Le plus important, c'est de garantir l'approvisionnement sans queues alors que les marchandises manquent. Si nous arrivons à diriger vers différents magasins une quantité déterminée de coupons de rationnement, il n'y aura plus qu'à régler l'organisation de la distribution au niveau le plus bas. C'est la tâche des comités de quartier. J'imagine qu'ils vont enregistrer les coupons, les numéroter et afficher les listes des numéros qui un jour donné pourront s'approvisionner. (...) Au niveau de la région, le commando d'hiver éé par le syndicat - NDLR] doit assurer avant tout le travail des branches d'industrie qui garantissent l'approvisionnement en vivres, habillement, qui produisent pour les besoins des enfants et des personnes âgées. Il doit également assurer l'approvisionnement en énergie.*

Ainsi, tout au long de ses seize premiers mois d'existence, Solidarité a œuvré pour que les travailleurs puissent prendre leur sort en main. Le syndicat a commencé à démontrer que les usines pouvaient produire — même mieux — sans l'ingérence des bureaucrates. Qu'il est possible

d'organiser la vie du quartier ou de la ville sans demander leur avis aux autorités. En un mot que la gestion de l'économie nationale et des affaires de l'Etat peut se passer de la tutelle de ceux qui se sont instaurés eux-mêmes « représentants des travailleurs ». Que le socialisme est l'affaire de tous les citoyens et non pas de quelques « spécialistes » formés dans les écoles du parti au pouvoir.

Pourquoi Jaruzelski a dissous les syndicats

Le mur des mensonges par lequel la bureaucratie justifie sa fonction et ses privilèges s'est effondré en Pologne et c'est pourquoi elle a eu recours aux armes contre les travailleurs. C'est parce que les travailleurs ont montré qu'ils sont capables de se passer des dirigeants autoproclamés — grands et petits — lorsqu'ils s'organisent de manière indépendante et démocratique, que Jaruzelski vient d'interdire les syndicats en Pologne. C'est parce qu'ils se sont engagés sur la voie du socialisme — authentique celui-là — sur la voie du pouvoir des travailleurs et de leurs conseils, sur la voie de la démocratie ouvrière, que le Conseil d'Etat leur a déclaré la guerre.

Etre solidaire des travailleurs polonais, c'est aussi reconnaître le sens et les objectifs de leur combat, car il n'y a aucune raison de les taire honteusement. Le dire, c'est aussi empêcher que la junte, aidée en cela par ses soutiens extérieurs, n'arrive à jeter le voile de l'oubli et du mensonge sur une expérience dont le mouvement ouvrier international a beaucoup à apprendre.

DOCUMENT

«La gauche et nous»

Contribution d'un militant clandestin

Article publié dans le bulletin clandestin de Solidarité « Kos », n° 12 du 27 juillet 1982. Repris du « Bulletin d'information » du bureau de coordination de Solidarité à l'étranger, n° 35.

INTERROGE sur ses opinions politiques, le dissident soviétique Vladimir Bukovsky, prisonnier durant de longues années au Goulag, répondit : « Je ne suis ni du camp de la droite ni du camp de la gauche, je suis du camp de concentration. » Cette déclaration avait, en son temps, fait quelque bruit en Occident ; pour tout habitant politiquement conscient de l'Est (en prenant l'Elbe comme ligne de partage), elle est évidente et compréhensible d'instinct.

Les catégories de la gauche et de la droite n'ont de sens que lorsqu'elles se rapportent à des programmes politiques et des visions de société différenciées. Lorsque le système politique rend impossible la formulation de tels programmes et visions, le conflit politique essentiel ne peut être ramené aux catégories « gauche » et « droite ». Il s'agit alors d'un combat pour qu'une droite et une gauche puissent tout simplement exister. C'est ce combat qu'a poursuivi Solidarité tout au long de son existence. Il a abouti, peu avant l'instauration de l'état de guerre, à la cristallisation de diverses initiatives politiques. Néanmoins, le syndicat lui-même n'était ni de droite ni de gauche. Cela est difficile à comprendre et encore plus à accepter pour un observateur occidental, surtout s'il est de gauche. Il est en effet habitué à ce que des organisations qui, comme Solidarité, ne se déclarent ni de droite ni de gauche le fassent le plus souvent de mauvaise foi pour masquer leur caractère réel — le plus souvent droitier. Qui plus est, le syndicat menait un combat contre un système se référant aux notions et aux slogans du socialisme, et il le faisait, entre autres, au nom de valeurs religieuses ou nationales, ce qui devrait le situer aigrement à droite. Mais d'un autre côté, Solidarité était une organisation ouvrière sans équivoque aucune, qui luttait et organisait des grèves pour la défense des intérêts politiques et économiques de la classe ouvrière — combat par excellence de gauche aux yeux de la gauche. Enfin, lorsqu'il était possible d'obtenir des militants du syndicat une quelconque réponse à ce sujet, il s'avérait qu'ils étaient ré-

solument antisoviétiques et souvent pro-américains. Plus d'un théoricien s'en arrachait les cheveux...

Sur l'arène internationale, Solidarité bénéficiait du soutien proclamé de l'AFL-CIO, effectivement assez réactionnaire (elle a, par exemple, soutenu sans réserve la politique des USA au Vietnam) et également, par exemple, de personnages tels que le chef de la junte salvadorienne, Duarte. Cela était plus que suffisant pour la considérer — en vertu du principe : les amis de nos ennemis sont nos ennemis — comme le représentant accompli du camp de la droite. Mais d'un autre côté, elle luttait pour la même chose que les syndicats du Chili victimes de la répression. Dans la vision globale du monde où les forces du progrès s'opposent à celles de la réaction, Solidarité ne voulait décidément pas prendre de place définie. Pour certains, cette situation a été la cause des révisions — parfois essentielles — des critères d'analyse politique, pour d'autres, malheureusement bien plus nombreux, la source d'irritation.

Le lecteur polonais demandera : « Mais en quoi cela peut nous concerner, dans une Pologne occupée par des marxistes pragmatiques ? Nous savons ce qu'est le communisme, nous ne connaissons les autres gauches que par ouï-dire, et les déchirements intellectuels des gens vivant dans le bien-être et la sécurité sont le cadet de nos soucis. » Je pense qu'une telle attitude, bien que compréhensible, est fondamentalement erronée, pour deux raisons au moins.

La première, bien qu'importante dans l'immédiat, est en fin de compte moins essentielle. C'est qu'une partie considérable de l'aide qui arrive de l'Occident en Pologne provient des différentes organisations de gauche et en particulier des syndicats. Il y a à ce sujet en Pologne un complot du silence passablement désagréable : le pouvoir n'en parle pas car cette réalité l'incommode pour des raisons idéologiques ; quand à la société, elle ne s'intéresse pas plus à l'origine de cette aide, car la gauche a pour nous des connotations désagréables et qu'on ne veut pas lui être redevable. Or, il est important pour nous que les questions idéologiques ou doctrinales, qui sont la spécialité de la gauche, ne conduisent pas à la diminution de cette aide. Et il pourrait en être ainsi si les expéditeurs, voyant notre indifférence, arrivent à la conclusion que

Solidarité est finalement « beurk ». Cela concerne également les comités de solidarité avec Solidarité à l'étranger, qui existent principalement grâce à l'aide de diverses organisations de gauche.

La seconde raison est par contre fondamentale. En effet — bien que peu de militants des deux côtés du rideau de fer en soient conscients —, le destin de Solidarité et celui de la gauche européenne sont indissociablement liés. Une victoire durable du Conseil militaire de salut national (WRON) signifierait par là même une mort politique pour la gauche pendant de longues années. Car la première conséquence de cette victoire serait une faillite définitive du communisme en tant que doctrine politique aux yeux de tous — ce dont on pourrait se réjouir si, en conséquence, cela n'atteignait pas sérieusement tout ce qui se situe à gauche de Franz Josef Strauss. La fuite massive des voix vers la droite et la vision apocalyptique du WRON comme le stade suprême du communisme détruiraient au passage les socialistes, les sociaux-démocrates, les eurocommunistes et tout ce qu'il y a de vivant à gauche. Une telle perspective n'aurait rien de réjouissant pour la Pologne. Seule la gauche peut en effet être notre allié réel, car pour elle seule la société polonaise, et en particulier la classe ouvrière polonaise, sont un sujet politique indépendant. Pour la droite, Moscou est le seul interlocuteur réel, et la Pologne ne compte que dans la mesure où elle est capable d'empoisonner la vie à Moscou ; une Pologne vaincue par Moscou cesse d'intéresser la droite, Yalta en est le meilleur exemple. Quant aux milieux industriels et financiers (base sociale de la droite), ils soutiennent déjà Jaruzelski dans l'espoir de nous faire craquer les 28 milliards de dollars.

La victoire de Solidarité dans la lutte contre le régime serait en revanche un énorme succès pour la gauche européenne. Elle serait la preuve de la force et de la capacité de résistance de la classe ouvrière. Elle renforcerait l'espoir en une coopération politique du monde du travail européen, qui est la seule chance de reconquête de l'indépendance par notre continent dont la politique est aujourd'hui fonction de la stratégie globale des deux puissances. A court terme, elle ranimerait la théorie et la pratique du mouvement ouvrier qui, étouffées par la scolastique de Moscou, deviennent de plus en plus une méthodologie de lutte pour des lava-

bos en marbre rose dans les vestiaires de l'usine, d'une part, une couveuse de fous, d'autre part.

Qu'en résulte-t-il en pratique ? Pour nous, en Pologne, malheureusement pas grand-chose. Il serait bon de traduire notre spécificité polonaise en catégories compréhensibles pour la gauche européenne, mais c'est une tâche pour nos militants à l'étranger. A nous, il reste la conscience que le président Reagan n'est pas nécessairement un allié aussi sûr qu'il voudrait le paraître, et que les communistes d'Occident ne sont pas forcément des salauds ou des imbéciles. Il serait bon, par contre, que l'on prenne conscience, en Occident, à gauche et dans les milieux qui lui sont proches, que la lutte pour « être ou ne pas être » du camp progressiste se déroule aujourd'hui sur les bords de la Vistule. Car dans ces cerles, on commence à sentir une certaine lassitude vis-à-vis de la Pologne, alors que l'activité en faveur des victimes des junte turque ou salvadorienne — qui en ont d'ailleurs bien besoin — apparaît comme une alternative politique au soutien à Solidarité, ce mouvement irritant et équivoque. Or, l'aide politique de la gauche nous est indispensable aujourd'hui pour qu'un rideau d'oubli et d'indifférence ne retombe pas sur notre combat. Seule la gauche se souvient aujourd'hui du Chili, de l'Erythrée ou des Tatars de Crimée. La gauche, pour sa part, a besoin de notre victoire pour ne pas périr elle-même.

Post-scriptum pour ceux qui n'aiment pas la gauche. Cet article est écrit par quelqu'un qui a de la sympathie pour la gauche et qui, dans l'avenir, espère en devenir un militant. Cela signifie que je voudrais moi aussi pouvoir lutter dans une société libre et démocratique, à l'aide de méthodes politiques, contre, par exemple, la vision de la société représentée par la Confédération de la Pologne indépendante [KPN, organisation nationaliste et pro-occidentale — NDLT]. Mais pour que cela devienne possible, je dois aujourd'hui lutter, aux côtés de ceux du KPN aussi, contre le pouvoir totalitaire, d'occupation et étranger. Aujourd'hui encore, les concepts de gauche et de droite sont vides en Pologne : la lutte se poursuit pour qu'ils puissent prendre un sens. La gauche européenne est, dans cette lutte, notre alliée à tous !

Dawid Warszawski

La loi syndicale adoptée par la Diète

Nous publions ci-dessous des extraits de la loi syndicale qui vient d'être votée par la Diète (Parlement polonais). Si l'article premier de cette loi semble accorder aux travailleurs des droits d'organisation assez larges, les 55 autres articles servent non seulement à les limiter, mais sont en contradiction formelle avec ces droits. Ainsi, l'article 3 subordonne de fait le syndicat au parti au pouvoir. Les articles 19, 35, 48 et 53 organisent l'ingérence des tribunaux dans l'activité syndicale. On le sait, les tribunaux sont tout sauf indépendants en Pologne : en effet, les postes de juges font partie de la fameuse « nomenclatura » — liste de postes qui doivent obligatoirement être occupés par des membres sûrs du parti. Le chapitre 5 dans son ensemble n'est qu'une longue liste de restrictions au droit de grève : il détermine une procédure si complexe qu'elle interdit de fait tout recours à la grève. Les articles 37, 38, 39 — qui donnent un sens très restrictif au terme même de « grève » — pourraient alors être considérés comme superflus... Mais qui plus est, les articles 40 et 41 font de l'armée le juge du droit de grève des travailleurs ! L'article 52 achève l'œuvre en prononçant la dissolution de tous les syndicats existant auparavant. Enfin, l'article 53, qui fixe les modalités d'enregistrement des syndicats — donnant ainsi tout son sens à la définition corporatiste du droit syndical contenue dans l'article 10 de la loi — laisse trois ans aux autorités pour empêcher que, par le plus extrême des hasards, un syndicat authentique ne parvienne à se glisser dans les failles du réseau de ces restrictions. L'article 55, quant à lui, prévoit la spoliation légale des travailleurs qui, durant des années, ont versé des cotisations aux syndicats qui viennent d'être dissous. Cela donne un sens très concret — si l'on peut dire — à l'affirmation de l'article premier : « Les travailleurs ont le droit de créer et de s'organiser au sein des syndicats. » Si peu, est-on tenté d'ajouter.

CHAPITRE 1 : LES BASES DE L'ACTION ET LES BUTS DES SYNDICATS

Article 1

1. Les travailleurs ont le droit de créer et de s'organiser au sein des syndicats.
2. Les syndicats sont autogérés. En particulier les syndicats peuvent de manière autonome, en accord avec la loi :

- 1) formuler les buts et les programmes de leur action,
- 2) voter les statuts et les autres actes internes concernant l'activité des syndicats,
- 3) déterminer leurs structures organisationnelles,
- 4) déterminer les principes d'élection des directions et d'autres organes dirigeants du syndicat.

Article 3

Le syndicat agit en fonction du statut qui devrait être en accord avec la Constitution de la République populaire de Pologne et les autres lois. En particulier, les syndicats se basent sur la propriété social des moyens de production, qui est la base du système socialiste de l'Etat, reconnaissent le rôle dirigeant du Parti ouvrier unifié polonais, inscrit dans la Constitution de la RPP, dans la construction du socialisme et les principes constitutionnels de la politique étrangère de la République populaire de Pologne.

CHAPITRE 2 : LA CONSTITUTION DES SYNDICATS

Article 10

(...) 2. Le syndicat regroupe les travailleurs employés dans une branche d'activité donnée, dans un emploi donné ou dans un métier.

Article 18

1. Le statut du syndicat détermine le nom par la mention de la branche d'activité, du type d'emploi ou de métier des travailleurs qu'il organise(...)

Article 19

1. Le syndicat devient une personne juridique et obtient le droit d'agir dès le jour de son enregistrement.

2. Le tribunal refusera l'enregistrement, si le statut indique que l'organisation n'est pas un syndicat tel que le comprend la loi ou si le statut n'est pas en accord avec la loi.

3. L'organe approprié du syndicat doit immédiatement informer le tribunal du changement de statut. En ce qui concerne l'inscription de ce changement dans l'acte d'enregistrement, on prend en compte le paragraphe 2. Jusqu'à la décision d'inscription dans l'acte d'enregistrement du changement de statut, le statut précédent s'applique, à l'exclusion des décisions du syndicat qui ont été prises sur la base du nou-

veau statut au moment de son vote, s'ils ne sont pas contraires à la loi.

CHAPITRE 5 : LES CONFLITS COLLECTIFS. LE DROIT DE GREVE

Article 33

Au cas où un conflit collectif venait à se déclarer, les organes compétents des syndicats et de l'administration sont dans l'obligation d'entamer immédiatement des négociations en vue de son règlement.

Article 34

1. Si les négociations ne conduisent pas au règlement du conflit, chacune des parties peut exiger l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette procédure est menée par une commission appropriée composée de six membres désignés en nombre égal par chacune des parties.

2. Le règlement du conflit dans cette procédure devrait avoir lieu en sept jours, si le conflit concerne une seule entreprise, et dix jours si le conflit dépasse les affaires d'une seule entreprise.

3. Le règlement du conflit a lieu sur la base d'un accord qui lie deux parties. Au cas où les parties ne seraient pas parvenues à un accord, la commission rédige un protocole de divergences, en incluant les points de vue des parties.

Article 35

1. Si le conflit (...) n'a pas été résolu selon la procédure indiquée dans les articles 33 et 34, les parties sont dans l'obligation de le soumettre au collège d'arbitrage social auprès du tribunal(...)

2. Le collège est composé : d'un président — nommé parmi les juges du tribunal en question — et de six membres, nommés en nombre égal par chaque partie. Les parties devraient tendre à indiquer des personnes non directement intéressées au conflit.

3. Le président du tribunal décide immédiatement de la date de la réunion et il en prévient les parties ou leurs représentants(...)

5. La décision du collège est prise à la majorité des voix. Si aucune des parties n'en décide pas autrement avant de soumettre le conflit au Collège, la décision lie les deux parties.

Article 36

1. Les syndicats ont le droit d'organiser les grèves selon des principes déterminés dans ce chapitre (...).

Article 37

1. La grève consiste en un arrêt de travail collectif et volontaire des travailleurs dans le but de défendre les intérêts économiques et sociaux du groupe de travailleurs en question.

2. La grève est un moyen ultime et ne

peut être déclarée avant que les possibilités derèglement du conflit décrites dans les articles 33-35 n'aient été épuisées. Cela ne concerne pas la déclaration de la grève consécutive à la non-réalisation de la décision du collège liant les deux parties, dont parle l'article 35.

3. En prenant la décision de déclencher la grève, l'organe syndical prend en compte la relation des pertes provoquées par la grève aux revendications.

4. La grève est hors de question si le règlement des conflits individuels survenus est possible par la voie de la décision de l'organe qui s'occupe des plaintes des travailleurs.

5. La grève de caractère politique est inadmissible.

Article 38

1. La grève est déclarée par l'organe syndical d'entreprise après que cette décision ait été acceptée par la majorité des travailleurs dans un vote à bulletins secrets et après accord de l'organe supérieur du syndicat. La participation au vote est volontaire.

2. Une grève concernant plusieurs entreprises est déclarée par l'organe syndical mentionné par le statut, selon les principes décrits dans le paragraphe 1.

3. La participation à la grève est volontaire. Personne ne peut être obligé de participer à la grève ni empêché d'y participer. Il est interdit d'empêcher le travail si les conditions existent pour que des travailleurs ne prenant pas part à la grève ou qui l'ont abandonnée puissent travailler.

4. Le préavis de grève est déposé au moins sept jours avant son début auprès du directeur de l'entreprise.

5. Si le conflit concerne la convention collective ou un autre accord, la grève ne peut être déclarée avant la date d'échéance de ladite convention ou dudit accord.

Article 39

1. Les organisateurs de la grève sont dans l'obligation d'assurer, de concours avec le directeur de l'entreprise, la garde des biens et le travail continu des installations et machines dont l'arrêt pourrait être dangereux pour la vie ou pour la santé humaine ou provoquer des pertes irréversibles).

2. Le directeur de l'entreprise ne peut être limité dans l'accomplissement de ses tâches pendant la grève par les organisateurs de la grève.

Article 40

1. Le droit de grève n'est pas accordé aux travailleurs employés dans l'armée et dans les entreprises étatiques dépendant du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires intérieures, dans les entreprises (secteurs, départements) de l'industrie militaire, dans les unités organisationnelles dépendants du ministère des Affaires intérieures et dans les unités d'emprisonnement, aux fonctionnaires des pompiers et aux travailleurs employés à des postes liés directement à la défense

et à la sécurité de l'Etat, dans les entreprises produisant, magasinant et distribuant les biens alimentaires et dans les entreprises du service de santé et soutien social, dans les pharmacies, et aussi dans les centres d'éducation et d'enseignement.

2. Le droit de grève n'est pas non plus accordé aux travailleurs de l'administration étatique, des banques, des tribunaux et parquets, aux travailleurs employés aux gazoducs et oléoducs ainsi qu'à ceux qui servent les lignes de transit, les installations garantissant le transport et la communication internationale et son service de transit, les liaisons internationales et interdépartementales et les services spéciaux de liaison, aux travailleurs des stations et des émetteurs de radio et télévision et à ceux qui servent les installations de transport routier et aérien.

3. Dans l'entreprise des Chemins de fer de l'Etat polonais et dans d'autres entreprises de transport, dans les organismes de liaison au sein des entreprises qui garantissent l'approvisionnement de la population en eau, énergie électrique et chaleur, gaz, il faut garantir un service indispensable en ce qui concerne la défense et la sécurité de l'Etat, ainsi que les besoins essentiels de la population. Pour cela, les organisateurs de la grève sont astreints à collaborer avec la direction des entreprises et l'administration locale ainsi qu'avec les organes de l'armée. La décision d'un organe de l'armée concernant les besoins de la défense et de la sécurité de l'Etat est exécutoire.

Article 41

L'accomplissement du droit de grève ne libère pas les entreprises et les travailleurs qui y sont employés des devoirs découlant de la loi sur le devoir général de la défense de la République populaire de Pologne. (...)

CHAPITRE 6 : LA RESPONSABILITE EN CAS DE VIOL DES REGLEMENTS DE LA LOI

Article 46

Celui qui, du fait de la fonction ou du poste occupé, n'accomplit pas les devoirs ou viole d'une autre façon les règles de ladite loi, sera puni d'une amende de 50 000 zlotys.

Article 47

Qui dirige une grève organisée en contradiction avec les attendus de ladite loi est passible de peine de privation de la liberté durant un an ou d'une amende de 50 000 zlotys.

Article 48

1. Le tribunal départemental de Varsovie dans le cas où il s'avérerait qu'une instance syndicale mène une activité en contradiction flagrante avec la loi, décide d'un délai de trois mois pour qu'il soit mis fin à cette activité. Les poursuites sont engagées à la demande du procureur général de la RPP.

2. Si le délai prévu dans le paragraphe

1 est dépassé sans effet, le tribunal départemental de Varsovie peut :

1) Décider d'une amende de 50 000 zlotys, infligée individuellement à chacun des membres de l'instance syndicale en question.

2) Exiger des autorités compétentes du syndicat de mener dans un délai déterminé de nouvelles élections à l'instance citée dans le paragraphe 1, sous peine de suspension de ladite instance.

3. Si les moyens déterminés dans le paragraphe 2 s'avèrent infructueux ou si le syndicat mène une activité contraire à la Constitution de la RPP et aux autres lois, le tribunal départemental de Varsovie, sur demande du procureur général de la RPP, décide de rayer ledit syndicat du registre des syndicats.

4. Un syndicat rayé du registre des syndicats selon le paragraphe 3 est dans l'obligation de cesser immédiatement son activité et au terme d'au plus trois mois après la confirmation de la décision, de procéder à sa liquidation dans les termes prévus par son statut. (...)

CHAPITRE 7 : REGLEMENTS TRANSITOIRES ET FINAUX

Article 49

Chaque fois qu'il est question d'organes d'administration économique, on comprend par là également le directeur ou le propriétaire de l'entreprise.

Article 52

L'enregistrement des syndicats effectué avant la publication de ladite loi perdent leur valeur juridique.

Article 53

1. Le commencement de l'activité syndicale aura lieu aux dates suivantes :

1) après le 31 décembre 1982 par les organisations syndicales au niveau de l'entreprise mais pas avant leur enregistrement par les tribunaux,

2) après le 31 décembre 1983 par les organisations syndicales nationales,

3) après le 31 décembre 1984 par les confédérations et les organisations intersyndicales. (...)

Article 54

1. Les biens des confédérations et des syndicats existant avant l'entrée en vigueur de ladite loi, sont mis transitoirement sous la gestion d'un administrateur provisoire dont les fonctions et l'organisation seront décidées par le Conseil de ministres par décret.

2. Les principes de la transmission des biens, dont il est question dans le paragraphe 1, aux syndicats seront déterminés par décret par le Conseil de ministres — après consultation des syndicats créés après l'entrée en vigueur de ladite loi.

DOCUMENT

La rencontre Séguy / Walesa rapportée par l'hebdomadaire de Solidarité

Arrivé en France le 14 octobre 1981 à l'invitation de l'ensemble des centrales syndicales françaises, la délégation de Solidarité, dirigée par Lech Walesa, a été notamment reçue par les dirigeants de la CGT. Comme de coutume dans le syndicat polonais, un compte rendu détaillé de cette visite a été publié dans la presse syndicale. Nous publions ci-dessous des extraits d'un article de compte rendu, écrit par le secrétaire de la rédaction de l'hebdomadaire de Solidarité « Tygodnik Solidarnosc », qui rend compte des discussions avec la direction de la CGT. Faut-il rappeler que les dirigeants de la CGT n'ont tenu aucun des engagements souscrits alors, et que leur voix ne s'est pas jointe aux protestations de l'ensemble du mouvement ouvrier qui exigeait et exige la libération immédiate de Lech Walesa et de ses camarades ?

Les dirigeants de la CGT n'ont pas rendu publiques les discussions avec Solidarité. Et pour cause : elles jettent une lumière crue sur leur silence d'aujourd'hui, mais aussi sur la pratique syndicale qu'ils imposent à la CGT elle-même.

Nous avons traduit ces extraits de « Tygodnik Solidarnosc » n° 31 du 30 octobre 1981.

(...) Toute la direction de la CGT a pris part aux discussions : notamment Georges Séguy, Henri Krasucki, Pierre Gensous — ancien président de la Fédération syndicale mondiale de Prague et secrétaire aux questions internationales du syndicat, Michel Warcholak, secrétaire aux affaires organisationnelles.

G. Séguy a rappelé que lorsque la CGT est née il y a quatre-vingt-six ans, ceux des Polonais qui ont survécu à la répression de la Commune de Paris étaient parmi ses fondateurs. Les Polonais ont toujours eu une grande influence dans le syndicat et aujourd'hui, au sein de la direction nationale du syndicat, il y a deux secrétaires d'origine polonaise : Henri Krasucki et Michel Warcholak. (...) Parlant de l'attitude de la CGT envers Solidarité, G. Séguy a souligné que durant la dernière réunion de la FSM, la CGT s'est retirée du secrétariat à la suite des différences d'opinion avec la centrale sur le rôle des syndicats dans les pays socialistes. Ce qui se passe chez vous, disait le dirigeant de la CGT, démontre que nous avons raison. Nous espérons que tous, dans tous les pays, tireront des leçons de votre expérience. Nous le leur souhaitons chaleureusement et de tout cœur.

Henri Krasucki a expliqué les problèmes posés par la collaboration de la CGT avec le gouvernement. Soulignant les nombreuses injustices, le caractère impitoyable du système capitaliste, il a remarqué que chaque syndicat qui lutte réellement pour la défense des intérêts des travailleurs doit trouver des méthodes de lutte qui ne remettent pas en cause les intérêts de la société. Aucun conflit ne devrait placer la société devant le risque de la tragédie. La grève n'est ni un moyen de pression indispensable, ni le seul. La CGT, qui a un programme révolutionnaire, est capable de réalisme et de réformisme. Elle ne remet pas en cause les engagements de l'Etat en ce qui concerne les alliances militaires internationales et les accords commerciaux. Henri Krasucki a estimé que justement la CGT et Solidarité, malgré de

nombreuses divergences, ont beaucoup à s'offrir en ce qui concerne l'échange des expériences, des méthodes et des buts de l'action. (...)

Georges Séguy a déclaré, à la fin de cette importante réunion : Pour tous les pays socialistes et pour nous, il est important que votre expérience réussisse. Il a invité une délégation de Solidarité au congrès de la CGT qui doit avoir lieu en juin de l'année prochaine.

Lech Walesa, en remerciant ses hôtes de leur franchise, de leur confiance et de leur sympathie, a dit : Nous comptons trop sur vous pour que quelque chose puisse ne pas marcher dans notre collaboration, pour qu'on puisse oublier ce que nous avons entendu ici.

Après le repas, il y eut une rencontre de la délégation avec les cadres syndicaux de la région parisienne. Les questions posées, très concrètes, témoignaient d'une bonne connaissance du programme de Solidarité et de ses conséquences. Georges Séguy a remercié tout le monde pour cet « échange d'opinions fraternel, franc et droit, qui a permis aux militants de la CGT de se sentir encore plus proches de la Pologne, de son indépendance, des problèmes du monde de travail en Pologne, des difficultés économiques et sociales. Le développement de Solidarité et le développement de la Pologne sont l'espoir de tous ceux qui ont à cœur la paix en Europe, l'espoir pour le socialisme en France ».

Le soir, durant un excellent dîner, Lech Walesa et Henri Krasucki ont discuté franchement des questions essentielles de la situation internationale dans laquelle la Pologne est impliquée. La très grande expérience, la connaissance et la sympathie de ce militant exceptionnel ont fait une grande impression sur les membres de la délégation polonaise. « La journée avec la CGT » a certainement été un grand pas en avant dans la recherche par Solidarité d'amis mûrs et forts.

Krzysztof Wyszowski
(militant de Solidarité, interné le 13 décembre 1981, toujours en détention)

La Pologne sous l'état de guerre : Gdansk, le 5 mai dernier.



Mémoires d'un révolutionnaire juif de Hersch Mendel

PUBLIE en 1959 en yiddisch à Tel Aviv (Israël), en allemand à Berlin en 1979, ce livre vient enfin de paraître en français.

Cette autobiographie que l'auteur n'a pu compléter de son vivant est avant tout un monument dressé au prolétariat juif de Pologne par l'histoire d'un de ses fils, un monument à ces millions de travailleurs qui avaient créé, à la fin de 19^e siècle, la première organisation ouvrière dans l'empire tzariste. Elle est aussi un monument au mouvement communiste mondial des premières années de l'Internationale communiste, car ces ouvriers ont été parmi les pionniers du Parti communiste polonais. C'est un monument à ces millions de travailleurs, hommes et femmes, qui ont été anéantis dans les camps de concentration nazis.

Plusieurs des rares survivants de cette histoire ont eux aussi décrit leur vie et la tragédie qui les a frappés. Tous leurs livres sont extrêmement émouvants ; mais aucun, à mon avis, n'atteint la grandeur des Mémoires de Hersch Mendel qui, quand il écrit son livre, avait consacré plus d'un demi-siècle à la cause du socialisme.

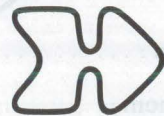
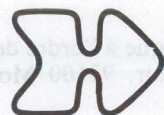
Né dans une famille extrêmement pauvre, ayant vécu une enfance misérable, il aurait pu, selon ses propres dires, sombrer dans la pègre des bas-fonds de Varsovie si, à l'âge de quinze ans, la révolution de 1905 dans cette ville n'avait soudainement éveillé sa conscience et ne l'avait ouverte à l'espoir d'un monde meilleur, celui du socialisme. A partir de ce moment-là, à travers de multiples péripéties, sa vie sera pleinement consacrée au combat pour la cause des travailleurs. Son livre raconte les grèves, les arrestations, les condamnations, les prisons, les grèves de la faim, l'émigration qu'il aura vécues année par année, dans un récit qui n'a d'autre prétention que de dire la vérité, sans

rien cacher même sur sa personne. On le trouve toujours plein d'espoir, ne cédant jamais, tenant tête aux policiers et aux gardiens de prison, replongeant dans le combat aussitôt remis en liberté. En même temps, il s'éduque non seulement par la lecture de brochures et de livres de la pensée socialiste, mais aussi par la lecture des grands écrivains de la littérature mondiale. Sans aucune prétention d'ordre théorique, il y avait en Hersch Mendel la combinaison d'un militant ardent et d'un autodidacte de grande classe.

Le déclenchement de la Révolution russe de février 1917 l'amène à Moscou. Là, il va rallier le Parti bolchevik et rejoindre les premiers détachement de l'Armée rouge en voie de formation. Après une participation à leurs combats, il est envoyé à Varsovie où, lors de la marche de l'Armée rouge sur cette ville, il prépare un soulèvement sur les arrières des troupes de Pilsudsky. Ensuite, devenu un des principaux dirigeants de l'organisation juive du Parti communiste polonais, il connaît à nouveau la répression, les condamnations. Dans ce parti si riche en combattants dévoués, son nom est celui d'un héros. Il sera envoyé à Moscou pour y suivre une école de cadres communistes. A ce moment, la « troisième période » de l'Internationale communiste bat son plein et il est contraint de participer, horrifié, aux scandaleuses mesures contre les paysans, même très pauvres. Tout son être en est profondément meurtri. Il organise son retour en Pologne où il se dresse contre la politique stalinienne et commence à organiser une opposition dans le Parti communiste polonais. Il dénonce la politique sectaire qui, en Allemagne, va contribuer à amener Hitler au pouvoir. Exclu du parti, menacé dans son existence par d'anciens camarades du parti, il doit émigrer à nou-

Presses universitaires de Grenoble
éditeur. 380 pages, 75 F à la librairie la Brèche.

ABONNEMENTS



veau et vient à Paris. Il rencontrera Trotsky, collaborera avec le mouvement trotskyste, mais il se prononcera en 1939 contre la création de la IV^e Internationale.

Durant toute sa vie, en dépit de difficultés énormes où plus d'un aurait succombé, il avait conservé une attitude sereine, souvent pleine d'humour envers lui-même, et on en trouve la manifestation au cours de nombreuses pages de son livre. Mais cette personnalité qui fut à la fois puissante dans le combat et pleine de compassion pour les exploités sera brisée par l'épreuve de la Deuxième Guerre mondiale. Sa compagne, les siens disparaîtront dans la tourmente avec ce prolétariat juif de Pologne où plongeaient ses racines les plus profondes, même quand il en avait été éloigné par l'exil. Ses amis, malgré leurs efforts, paraissaient ne pouvoir lui apporter un réconfort quelconque. Il ne renia rien de ce qu'avait été son combat, mais il n'y avait plus en lui d'espoir. Rien ne l'attirait désormais vers Varsovie. Aussi, lors de la création de l'Etat d'Israël, lui qui n'avait jamais été sioniste, décida-t-il d'aller vivre dans ce pays. En fait, malgré ce qu'on peut lire dans quelques passages de son livre, tous ceux qui l'ont connu en Israël peuvent témoigner qu'il n'avait pas trouvé un milieu pour s'y intégrer. Il fit encore quelques voyages, notamment en Europe occidentale. Chaque fois que je le retrouvais, il manifestait un intérêt puissant pour ce qui se passait dans le mouvement ouvrier. Mais, me disait-il, je n'ai plus rien, entendant par là ce prolétariat dont il avait été une des plus fortes expressions. Il était désormais plongé dans son passé et ne pouvait plus comprendre le monde sorti de la Deuxième Guerre mondiale, notamment les luttes des Arabes pour leur libération nationale et sociale lui étaient incompréhensibles.

Il mourut le 22 juillet 1968. En transmettant la nouvelle de sa mort, les camarades d'Israël m'ont fait savoir que, dans les tout derniers jours de son existence, il avait encore suivi avec passion les événements de Mai 68 en France.

A l'opposition communiste qu'il avait rassemblée au sein du Parti communiste polonais, il avait gagné Isaac Deutscher, qui en était alors membre. Deutscher qui l'a beaucoup mieux connu que moi qui l'ai rencontré pour la première fois à Paris en 1934, a écrit pour ce livre une préface dans laquelle il donne un portrait remarquable qui replace dans son

milieu la grande figure révolutionnaire qu'était Hersch Mendel et qui explique l'impact qu'il exerça sur les ouvriers comme sur les intellectuels.

20 septembre 1982

Pierre Frank

Abonnement

Abonnement séparé pour CRITIQUE
COMMUNISTE :
1 an : 100 FF

Abonnement séparé pour ROUGE :
1 an : 230 FF (étranger, 320 FF).

Chèque à l'ordre de PEC, 2, rue Richard
Lenoir, 93100 Montreuil.



Nom :

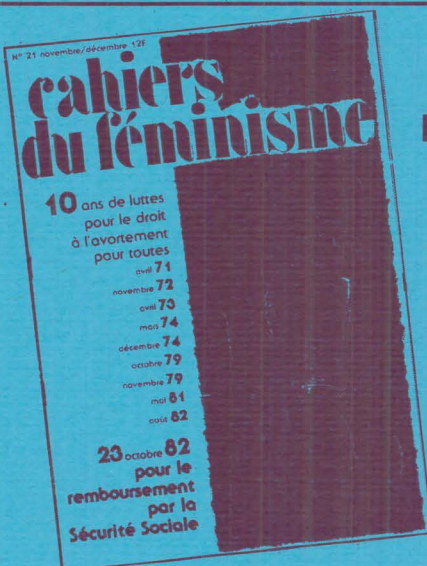
Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....



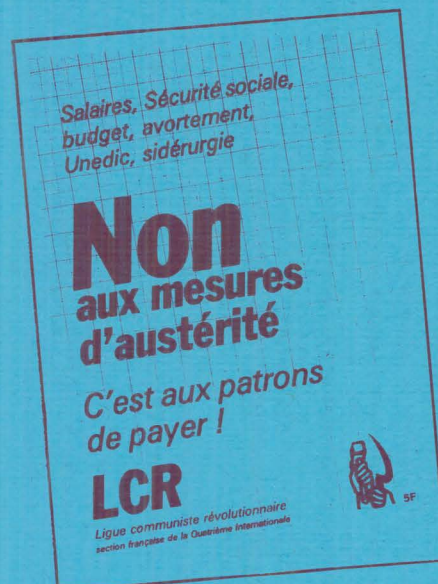
**VIENT
DE
PARAITRE**

**44 pages
12F**

- Dossier : 10 ans de luttes pour le droit à l'avortement pour toutes ;
- Interview de Chantal Rogerat ex-rédactrice en chef d'Antoinette ;
- Viol : une justice complice des violeurs ;
- En débat : le féminisme dépassement du léninisme ?
- Les femmes du monde entier : USA, Palestine, Brésil.

En vente auprès des militants de la LCR, à la librairie La Brèche, 9, rue de Tunis, 75011 Paris, et de nombreuses autres librairies.

**Vient
de paraître**



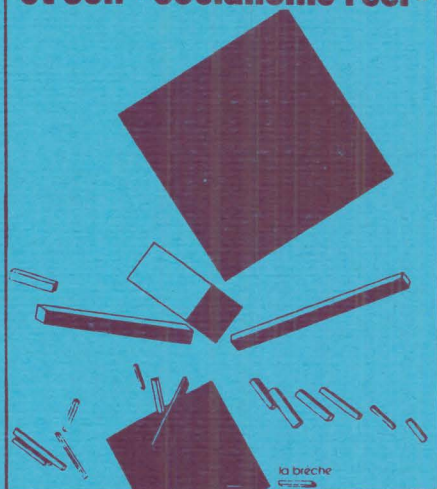
**24 pages,
5F**

*Une brochure courte et vivante
sur ce que pense et propose
la LCR en cette rentrée*

*Editions PEC
Collection «La Brèche»*

**Les falsifications staliniennes disséquées
par un communiste survivant des
camps, qui vit en Union soviétique**

**alexandre zimine
le Stalinisme
et son «socialisme réel»**



**176 p.
55 F**

**librairie
la brèche**

9 rue de Tunis 75011 PARIS - M^o Nation



**Critique
Communiste**

Revue mensuelle de la LCR éditée par la société P-E-C
Rédaction et administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93 100 Montreuil-Sous-Bois,
859 00 80.

Directeur de la publication : Robert March. Imprimerie Rotographie.
ISSN — 0298 — 2068 N° CP: 56 551